Octobre 2018 - CM#08

Crémation
MAGAZINE

La Terre aux Vivants

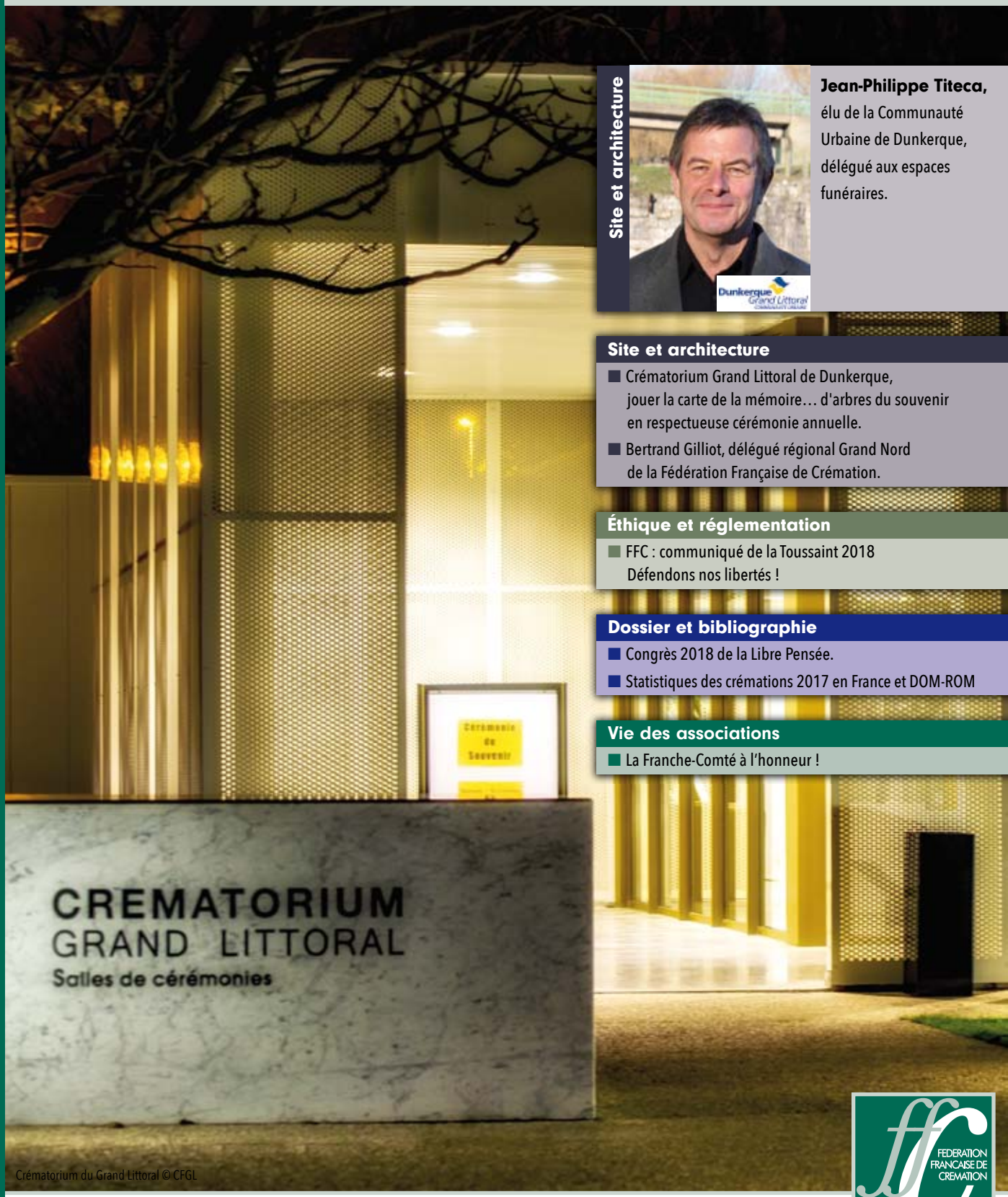

Crématorium du Grand Littoral © CFGL

Site et architecture

Jean-Philippe Titeca, élu de la Communauté Urbaine de Dunkerque, délégué aux espaces funéraires.

Site et architecture
- Crématorium Grand Littoral de Dunkerque, jouer la carte de la mémoire… d'arbres du souvenir en respectueuse cérémonie annuelle.
- Bertrand Gilliot, délégué régional Grand Nord de la Fédération Française de Crémation.

Éthique et réglementation
- FFC : communiqué de la Toussaint 2018 Défendons nos libertés !

Dossier et bibliographie
- Congrès 2018 de la Libre Pensée.
- Statistiques des crémations 2017 en France et DOM-ROM

Vie des associations
- La Franche-Comté à l'honneur !

FEDERATION FRANCAISE DE CREMATION

Une liberté, un choix, une volonté…

ISSN 2554-2109

FFC : communiqué de la Toussaint 2018

Défendons nos libertés !

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CRÉMATION S'OPPOSERA TOUJOURS À TOUTE MESURE QUI IRAIT À L'ENCONTRE DE LA LIBERTÉ DE CHOIX DE TOUT ÊTRE HUMAIN ET DU RESPECT DE SES VOLONTÉS.

■ Pourquoi cette exclamation ?

Parce que sans cesse il faut dire et redire que l'on peut toujours disperser les cendres !
Parce qu'il n'est pas nécessaire d'être habilité pour cela !
Parce que l'on peut toujours le faire en pleine nature !
Parce que c'est toujours possible en mer ou dans les rivières non navigables !

Oui, il faut le dire, le redire, l'écrire ! Le faire savoir ! Toujours ! Les détracteurs de la crémation affirment parfois le contraire. Sous couvert de vouloir "sacraliser" les cendres, ils avancent parfois qu'elles ne peuvent être remises aux familles ou qu'elles doivent être déposées au cimetière. C'est entièrement faux !

Les adhérents crématistes avertis le savent bien, la dispersion des cendres fait toujours partie des libertés acquises : la loi du 19 décembre 2008, qui va fêter ses 10 ans, précise bien dans son article 16 les différents cas de destination des cendres.

Alors pourquoi certains affirment-ils le contraire ? Pour vendre des monuments toujours plus cher ? Pour considérer les cendres comme un défunt dans un cercueil ? Pour alourdir les factures des familles ? Pour ajouter des contraintes à celles-ci déjà fragilisées ? Pour faire en sorte que la crémation coûte plus cher que l'inhumation?

Nous ne voulons pas de contraintes réglementaires supplémentaires, les cendres n'appartiennent à personne, et encore moins à une quelconque religion. La Fédération Française de Crémation (FFC) s'opposera toujours à toute mesure qui irait à l'encontre de la liberté de choix de tout être humain et du respect de ses volontés. La dispersion des cendres en pleine nature demeure un acte choisi, réfléchi et qui doit être garanti par la loi ; c'est aussi, symboliquement, une forme de respect de la nature et de l'environnement.

En cette période de Toussaint, les médias, non spécialistes du domaine funéraire, vont encore interviewer les seuls professionnels… Et pourquoi pas la FFC, association de loi 1901 citoyenne, désintéressée et bénévole, qui joue son rôle de conseil et de protection des familles ? Vous y aurez une écoute attentive et une réponse experte sans recherche de profit ou de rentabilité, aucune.

Pour conclure, je cite Albert Camus : "Il n'y a pas de liberté pour l'homme tant qu'il n'a pas surmonté la crainte de la mort."

Pour le CA,
Frédérique Plaisant

Rectificatif à l'annuaire des Associations Crématistes fédérées
(publié dans CRÉMATION Magazine n° 07 de juillet 2018)

Région crématiste Rhône-Alpes Sud :
3803- AC de Vizille- Oisans
Jean Danz
La Ceriseraie- 181, rue du 8 mai 1945- 38220 Vizille
Tél : 04 76 68 07 55
Mail : jeandanz@free.fr

Autres :
9901- AC fédérale
Jacques Cousin
50, rue Rodier- BP 411-09- 75423 Paris Cedex 09
Tél : 06 75 08 83 95 ou 06 10 65 50 49
Mail : jacques.cousin@gmail.com

Citoyenne, indépendante, désintéressée

Fédération Française de Crémation - 50, rue Rodier- BP 411-09 - 75423 PARIS CEDEX 09
Tél. : 01 45 26 33 07- mail : secretariat@cremation-ffc.fr - site : www.cremation-ffc.fr

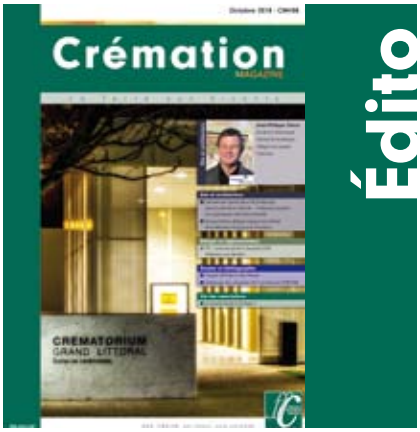

Édito

Les travaux ne sont pas achevés,
la trêve estivale est terminée !

Notre belle saison estivale est passée. Oui, certains ont pu se reposer un peu tandis que d'autres continuaient de subir des ennuis de santé. Oui, certains ont critiqué le bruit du chant des cigales dans une belle région du Sud tandis que d'autres continuaient de tenir des propos homophobes et racistes appelant à la haine contre des familles réfugiées espérant juste vivre sans craindre d'être égorgées.

Décidément, ce monde ne semble pas tourner rond, ce monde ne peut répondre aux aspirations de chacun, ce monde mérite que l'on accorde un peu plus d'attention à ceux qui souffrent, à ceux qui subissent, à ceux qui doivent être soutenus, protégés.

Oui, la Fédération Française de Crémation (FFC) n'a pas peur de dire qu'il faut davantage défendre les familles des défunts au moment du décès et de l'organisation des funérailles, qu'il manque aujourd'hui un organisme neutre de contrôle capable d'intervenir au moment opportun pour conseiller et veiller à ce que les familles ne soient pas prises pour des pigeons au coffre-fort blindé. Nous y reviendrons prochainement.

Ce numéro va aborder différents sujets, mais je voudrais surtout saluer la mémoire et le travail accompli de notre ami Gérard Zilberman : j'ai été informée de son décès ce samedi 13 octobre alors que le conseil d'administration tenait séance à Paris. Triste nouvelle pour cet artiste peintre qui nous évoquait son Ardèche avec tant d'affection, qui tournait encore un reportage la veille de son décès, ce médecin, président crématiste hors pair depuis 50 ans.

Gérard, jamais nous n'oublierons ton élégance, mais aussi ton éloquence. Ainsi, je prendrai un extrait de tes propos sur le thème "de la beauté et de la mort" lors d'un temps du souvenir en 2014 au crématorium de Valence, là où tu as été crématisé le 18 octobre : "La conscience de la mort nous fait prendre conscience de notre éphémère. Elle nous pousse à une ardente urgence de vivre. La mort nous renvoie à la vie, si nous osons ce slogan. S'il y avait immortalité, "il n'y aurait pas écoulement du temps, pas de renouvellement pas de transformation, pas d'élan, pas de désir irrépressible, et la vie continuerait, jamais comme un don inespéré", écrit François Cheng. L'immortalité est absurde. C'est par la mort que nous pouvons juger de la beauté de la vie. Les obsèques sont un temps pour nous le rappeler."

Il y aura donc un portrait hommage dans ce numéro, ainsi que d'autres sujets évidemment, comme le crématorium de Dunkerque, un article de Pierre Vidallet, professionnel reconnu, qui permet de nous interroger sur les "dimensionnements" des équipements crématistes par rapport à d'autres pays.

Vous le verrez, ces nombreux articles vous permettent de suivre l'actualité du mouvement, ce qui se passe dans vos régions, mais contient aussi des articles de fond sur les rituels, les cérémonies. Rien de tel qu'une Fédération qui rassemble, qui impulse et qui représente le mouvement citoyen et bénévole dans ces périodes difficiles de repli sur soi.

Je termine cet édito en citant à nouveau notre poète Gérard Zilberman : "Apporter de la beauté au temps des obsèques parce que le final d'une vie doit être beau. La vie est belle malgré des laideurs et des horreurs. Et si la vie est belle, la mort doit être belle pour cristalliser la sacralité de la vie."

Frédérique Plaisant
Présidente de la FFC

Sommaire

Éthique et réglementation

FFC : communiqué de la Toussaint 2018 - Défendons nos libertés ! 2

Site et architecture

Jean-Philippe Titeca : élu de la CUD… et crématiste ! 6

Crématorium Grand Littoral de Dunkerque, jouer la carte de la mémoire… d'arbres du souvenir en respectueuse cérémonie annuelle....8

Bertrand Gilliot, délégué régional Grand Nord de la Fédération Française de Crémation 11

Projets et collectivités

Qui a dit que la crémation marquait le pas ?....12

En quête de salles d'obsèques civiles dans le pays de Gex 14

Dossier et bibliographie

Congrès 2018 de la Libre Pensée....18

Intéressons-nous au patrimoine....20

Statistiques des crémations 2017 en France et DOM-TOM 22

Vie des associations

Et nous ne nous sommes retrouvés que deux....28

La Franche-Comté à l'honneur ! 29

Châteauroux, forum des associations....31

hommages et portraits

Hommage à Gérard Zilberman....30

Adieu Louis Varchon 30

Jean-Jacques Garcia nous a quittés....31

Union Crématiste Européenne : programme d'activité 2019

Le conseil d'administration de l'Union Crématiste Européenne (UCE) s'est tenu samedi 20 octobre dernier à Bruxelles dans les locaux de la Société Belge pour la crémation.

Matera, capitale européenne de la culture en 2019.

Les actes du dernier colloque de Nancy vont faire l'objet d'une publication dans un ouvrage sous la direction de Bruno Py, de l'Université de Nancy, et Marc Mayer, de l'Université Libre de Bruxelles . Il est en cours de finalisation sous le titre : "Le Statut juridique et éthique des restes humains". Lors de la sortie du livre, une conférence de presse sera organisée.

La prochaine assemblée générale de l'UCE se tiendra du 22 au 24 avril 2019 à Matera, dans la région de Basilicate, au sud de l'Italie, capitale européenne de la culture 2019, ville troglodyte inscrite au patrimoine de l'humanité, l'une des plus anciennes cités du monde.

2019 sera aussi l'occasion de célébrer OGANJ, association serbe de crémation depuis 115 ans. De multiples actions seront menées au cours de cette année, en particulier à Belgrade, pour redire les besoins dans ce domaine, mais aussi rappeler les valeurs de respect de dignité et de solidarité qui accompagnent la pratique crématiste. Conférences, monographies, débats jalonneront cette année 2019 en Serbie, en particulier une table ronde ouverte sur l'évolution de la crémation en Europe, le jeudi 17 octobre.

Un tour d'horizon des différentes délégations a permis d'évoquer nombre de sujets éthiques et techniques.

Unanimement, les crématistes européens ont rappelé avec force et vigueur leur attachement historique et collectif à la liberté de disposer des cendres, et au libre choix de dispersion en pleine nature dans le respect fondamental de la volonté du défunt.

Maurice Thoré,
président de l'UCE

CRÉMATION MAGAZINE est conçu et édité
par Groupe SLR ÉDITIONS & DESIGN
par délégation de la Fédération Française de Crémation
Tél. : 01 45 26 33 07
Groupe SLR Éditions & Design
SARL au capital de 8 000 €
Parc Faraday - Bât. 1
1, avenue Christian Doppler - 77700 Serris
SIREN : 449 439 629 000 55
Tel : + 33 (0)1 64 82 02 20
Fax : +33 (0)1 64 82 02 35

Comité éthique éditorial
Frédérique PLAISANT
Jo LE LAMER
Patrick LANÇON
Roselyne HUET
Nicole TAVARÈS
Jean-Louis DELARBRE
Alain ZANONE

Directrice de la publication :
Simone BATUT-LA RICHARDERIE
simone.laricharderie@orange.fr

Directrice des rédactions
Maud BATUT
maudbatut@wanadoo.fr

Chef de cellule conception/rédacteur en chef
Steve LA RICHARDERIE
slaricharderie@wanadoo.fr

Conseiller éditorial
Jérôme MANIAQUE

Journaliste, assistant de rédaction
Gil CHAUVEAU

Secrétariat de rédaction
Denis HUGOT

Service publicité & médias
Léonie BEL
contact@groupeslr.fr

Maquette et graphisme
Frédéric PETIT

Ont collaboré à ce numéro :
Patrice BAUMEL, Marie-France CAILLETTE,
Michel FROMONT, Patrick LANÇON, Jo LE L AMER,
Frédérique PLAISANT, Lionel SIMON, Maurice THORÉ,
A.C. aixoise, A.C. de Touraine et de l'Indre.

Édition
Imprimerie IRS
27160 Bosc Roger en Roumois (Le).
Dépôt légal 4e trimestre 2018.
Parution trimestrielle.
N° CPPAP : 0922 G 81871
N° ISSN : 2554-2109

Les manuscrits et documents adressés à la revue et non publiés ne sont pas retournés à leurs auteurs. Les crédits photos sont mentionnés sur les articles correspondants. Les droits X sont réservés. Toute reproduction partielle ou totale des articles de CRÉMATION Magazine est soumise à une autorisation préalable de la direction de publication. En l'absence d'autorisation, celle-ci est prohibée.

© Octobre 2018 by
Groupe SLR Éditions & Design France
Tous droits réservés pour tous pays.

La pluralité est la loi de la terre ?

C'est étrange, à l'heure où nous devrions nous réjouir de l'opinion largement favorable des Français en faveur de la crémation (63 %, selon l'étude IPSOS-SFVP), il apparaît que nous nous complaisons dans des débats qui en fin de compte n'ont aucun sens pérenne. Vient alors immédiatement la question : "Devons-nous être tolérants ?". Et pourquoi pas ? Mais qu'est-ce que la tolérance, et comprenons-nous bien les dimensions recouvertes par cette proposition au parfum humaniste indéniable ? Une page éditoriale n'y suffirait pas, aussi faisons très court, au risque de passer à côté d'autres hypothèses.

La tolérance est un vice. Elle est le masque de l'intolérance, car seuls ceux qui sont en position dominante sont en mesure de tolérer. Rarement l'inverse. Elle est également l'expression de l'impuissance, tout simplement car on tolère souvent ce qu'on n'est pas en mesure d'empêcher. Elle est l'expression de l'indulgence car nous acceptons les fautes des autres étant tous pétris de faiblesses et d'erreurs. La tolérance est également l'expression de la lâcheté. Être tolérant avec l'intolérance revient à ne pas combattre l'inacceptable. La tolérance est l'expression de l'indifférence, car justement, nous avons perdu l'expression des différences. Alors comment dans cette logique admettre que la tolérance puisse être revêtue d'un prestige tel ? Pour reprendre une citation célèbre : "Vous vouliez la paix dans l'honneur, vous aurez la guerre et le déshonneur." La tolérance serait donc le pire des vices ?

La tolérance est une vertu. La tolérance est un effort sur soi-même, certes pas simple à mettre en œuvre, mais qui suppose une large capacité à relativiser son point de vue, et de s'affranchir sur l'expression parfois violente de celui-ci. C'est donc une conquête sur soi-même qui impose une écoute, une analyse et une synthèse a priori, et non le catalogue de ce qui pourrait en faire un vice si l'on n'y prenait garde. Ce travail sur soi-même, c'est "tourner sept fois sa langue dans sa bouche" avant de prendre la parole, c'est transcender le vouloir en devoir et faire que le savoir impose son regard au pouvoir. La tolérance peut donc être une vertu garante de l'égale dignité des personnes, et l'affirmation de leur liberté en tant que droit naturel.

Cultiver la tolérance, c'est quelque part toucher à l'idée même de vérité. Revisitons le mythe de la caverne de Platon, et en rectifiant… qui sait ce que nous trouverons. Nous découvrirons notre part d'ombre, car celui qui recherche la lumière ne peut atteindre sa quête en ignorant sa part de ténèbres. En allant à l'essentiel, nous devons pratiquer une ascèse de notre côté obscur qui se résume par notre propension à refuser aux autres ce que nous exigeons pour nous-mêmes. Les hommes ne sont que des hommes, et dès lors, nous devons nécessairement méditer sur cet impératif catégorique qui doit nous définir en tant que crématistes. Cet impératif a un nom : le respect des autres et de soi-même… des autres, de tous les autres.

Loin des oukases et des phrases toutes faites qui ne font plaisir qu'à leur émetteur, prenons le temps de regarder vers la lumière de l'avenir, d'écouter les espérances des générations montantes, de comprendre que ce monde qui vient vers nous ne sera plus celui que nous avons connu, qu'il reste une infime chance d'être raccords avec ce rendez-vous.
Respectons-nous et nous respecterons les autres, connaissons nos faiblesses et nous en ferons nos forces, mais de grâce, n'ayons pas peur. La pluralité est la loi de la terre…

Maud Batut
Directrice des rédactions

Jean-Philippe Titeca : élu de la CUD... et crématiste !

Élu de la Communauté Urbaine de Dunkerque où il est en charge des espaces funéraires, Jean-Philippe Titeca se veut très impliqué dans la gestion et le bon fonctionnement du "Crématorium du Grand Littoral"… Et pour cause ! Outre sa mission d'élu qui lui tient particulièrement à cœur, Jean-Philippe Titeca, étant lui même crématiste, est également homme de conviction. Rencontre avec un élu local qui maîtrise parfaitement son sujet.

C'EST TOUJOURS DANS CET ESPRIT D'ÉQUITÉ QUE NOUS AVONS CONSTITUÉ, EN 2016, UN COMITÉ D'ÉTHIQUE OÙ SIÈGENT NOTAMMENT, AUX CÔTÉS DES ÉLUS DE LA CUD, DES PRESTATAIRES ET DES ASSOCIATIONS TELLES QUE L'A.C. LITTORAL NORD CALAISIS DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CRÉMATION (FFC).

Crémation Magazine : Monsieur Titeca, vous êtes élu de la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) et délégué aux espaces funéraires. Étiez-vous déjà en poste lors de la genèse du "Crématorium du Grand Littoral" ?

Jean-Philippe Titeca : Le contrat concernant nos anciens équipements – crématorium de Dunkerque construit en 1992 – arrivant à échéance, c'est le 7 février 2013 que la précédente mandature du conseil communautaire a octroyé, aux pompes funèbres Vandenbussche, la Délégation de Service Public (DSP) pour la réalisation et la gestion d'un nouvel équipement qui allait devenir le Crématorium du Grand Littoral.

Aussi, comme vous l'aurez bien compris, je n'étais pas encore en poste. Je n'ai pris mes fonctions qu'en 2014… ce qui m'aura tout de même permis de suivre et de superviser toute la réalisation du projet. Pour autant, bien que n'étant pas à l'origine du cahier des charges, avec mon équipe, nous avons tout de même soumis un certain nombre d'amendements, au regard de celui-ci, qui, dans leur grande majorité, ont reçu un accueil favorable.

CM : Nous parlons bien d'un nouvel équipement… qu'est-ce qui a motivé la collectivité dans ce choix de faire table rase du passé ?

JPT: Comme je vous l'ai dit, je n'étais pas partie prenante dans cette décision, mais, à l'évidence, c'était d'utilité publique. Au vu du nombre toujours croissant de crémations à l'année, le précédent équipement ne pouvait plus convenir… ne serait-ce que du fait de son exiguïté. Sur la fin, il n'était pas rare de voir, lors d'une cérémonie, une partie de l'assistance rester à l'extérieur par manque de place. Sur ce point, l'architecte du nouveau crématorium, M. Bail, a produit un travail remarquable…, gommant ainsi les erreurs du passé.

Jean-Philippe Titeca, élu de la CUD, en charge des espaces funéraires, crématiste.

CM : Justement, comment ce nouveau crématorium a-t-il été accueilli ?

J-PT : Étant l'élu délégué aux espaces funéraires, il s'agissait là de l'une de mes principales préoccupations. C'est d'ailleurs en ce sens que, lors du choix de la dénomination de l'équipement, j'ai œuvré pour que ce service public soit mis en valeur en prenant le nom de "Crématorium du Grand Littoral"… En référence à la Communauté Urbaine de Dunkerque. Pour les professionnels qui allaient l'utiliser, ainsi que pour les administrés, je tenais absolument à ce qu'aucun amalgame ne puisse être fait avec le délégataire.

De fait, même si ce dernier représente, pour l'année écoulée, 37 % du taux d'exploitation de l'équipement contre 29 % pour OGF – les 34 % restants se répartissant entre l'ensemble des autres professionnels funéraires de la région –, nous avons fait le nécessaire pour éviter toute dérive vers une démarche anticoncurrentielle. Ce dernier point, et l'équité qu'elle représente, était primordial à mes yeux. C'est toujours dans cet esprit d'équité que nous avons constitué, en 2016, un comité d'éthique où siègent notamment, aux côtés des élus de la CUD, des prestataires et des associations telles que l'A.C. Littoral Nord Calaisis qui fait parti de la Fédération Française de Crémation (FFC).

CM : À vous écouter, vous semblez être un élu très impliqué, n'est-ce pas ?

J-PT : Oui, c'est peu de le dire. Deux fois l'an, nous tenons un comité de suivi à l'occasion duquel, accompagné des services techniques de la CUD, je me rends sur site afin de veiller à son bon fonctionnement et à sa bonne maintenance. Ces comités sont également l'occasion d'échanger avec le délégataire, et de voir quelles améliorations seraient susceptibles d'agrémenter le site ou les services proposés pour un accompagnement encore plus complet des familles. Il est évident que nous souhaitons garder un regard sur l'équipement, son fonctionnement et ses possibles évolutions, ceci faisant l'objet d'un rapport annuel d'activité présenté au conseil communautaire.

CM : Vous avez évoqué l'A.C. Littoral Nord Calaisis, quels types de relations entretenez-vous avec l'association crématiste… a-t-elle été consulté pour ce projet ? Comment ça se passe ?

J-PT : Ça se passe plutôt bien, dans le sens où Bertrand Gilliot – délégué régional Grand Nord de la FFC – est un ami, et où je fais moi-même partie de cette association. Ceci finira certainement d'expliquer ma forte implication dans la gestion de ce crématorium, puisque, au-delà de ma mission d'élu de la CUD, j'agis également par conviction.
Ce double statut me permet d'être réellement en phase avec mon sujet, et, lorsque je dois prendre une décision, mon attention aux intérêts des administrés n'en est que plus grande. Cela me conforte dans ma motivation pour mener à bien ma mission de service public.

CM : Pour conclure, comment les administrés considèrent-ils le "Crématorium du Grand Littoral" ?

J-PT : Vous le savez aussi bien que moi, dans notre société, la mort et tous les sujets qui lui sont connexes sont tabous… Lorsque j'ai obtenu la délégation

des espaces funéraires au sein de la Communauté Urbaine de Dunkerque, j'ai véritablement œuvré pour lever ces tabous et pour que les équipements funéraires soient considérés de la même façon que n'importe quelle autre installation de la collectivité…

De même, combien de fois j'ai pu entendre que les morts ne votaient plus. Ce à quoi je répondais par l'affirmative… mais qu'en revanche, les familles de ces défunts étaient, quant à eux, toujours détenteurs d'une carte de vote. Peu à peu, avec mon équipe, nous sommes parvenus, dans une certaine mesure, à faire évoluer les mentalités. Qu'il s'agisse de l'Administration, ou des administrés.

Aujourd'hui, nous avons d'excellents retours quant au Crématorium du Grand Littoral. Les familles semblent pleinement satisfaites des services proposés par le délégataire, ainsi que de l'équipement de crémation, tant du point de vue implantation, que du point de vu aménagement, ou encore de son environnement.
Élus, architecte, délégataire, service communaux, tous ont œuvré et œuvrent encore aujourd'hui pour que ce crématorium soit entièrement dédié aux familles et à la célébration de leur défunt… C'est notre mission, mais c'est aussi notre conviction…
Merci

Steve La Richarderie

CES COMITÉS SONT ÉGALEMENT L'OCCASION D'ÉCHANGER AVEC LE DÉLÉGATAIRE ET DE VOIR QUELLES AMÉLIORATIONS SERAIENT SUSCEPTIBLES D'AGRÉMENTER LE SITE OU LES SERVICES PROPOSÉS POUR UN ACCOMPAGNEMENT ENCORE PLUS COMPLET DES FAMILLES.

ÉLUS, ARCHITECTE, DÉLÉGATAIRE, SERVICE COMMUNAUX, TOUS ONT ŒUVRÉ ET ŒUVRENT ENCORE AUJOURD'HUI POUR QUE CE CRÉMATORIUM SOIT ENTIÈREMENT DÉDIÉ AUX FAMILLES ET À LA CÉLÉBRATION DE LEUR DÉFUNT…

Crémation Magazine n° 08 / Octobre 2018

Crématorium Grand Littoral de Dunkerque,

jouer la carte de la mémoire... d'arbres du souvenir en respectueuse cérémonie annuelle

Dunkerque, ville dynamique, est au centre d'une communauté urbaine regroupant 17 communes, avec un bassin important de population. Cette dernière a eu à sa disposition un crématorium dès 1992, mais ce dernier a dû depuis être remplacé. Inauguré au printemps 2015, le nouveau crématorium Grand Littoral rayonne maintenant sur le Dunkerquois et au-delà ; et se démarque par ses arbres du souvenir, qui donnent lieu chaque année à une émouvante et très fréquentée cérémonie en la mémoire des défunts.*

Façade du crématorium Grand Littoral.

"2018 représente la troisième année d'exploitation (de mai à mai) de cet équipement nommé "Grand Littoral", puisque nous avons débuté en mai 2015 celle-ci. Pour rappel, suite à un appel d'offres émis par la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD), visant à remplacer le premier crématorium vieillissant (datant de 1992), nous avons posé notre candidature, puis nous avons obtenu la DSP en février 2013 à l'issue d'un vote à l'unanimité par le conseil communautaire. La construction a démarré, et l'inauguration de ce nouveau crématorium a eu lieu à la fin de mai 2015. Nous avions repris la gestion de l'ancien le 2 mai 2013, qui fut exploité jusqu'à l'ouverture du nouveau afin de faire la jonction", indique en préambule Frédéric Vandenbussche, cogérant (avec son frère Hervé) de la SARL Centre Funéraire Grand Littoral.

Frédéric Vandenbussche.

... HERVÉ ET FRÉDÉRIC VANDENBUSSCHE RÉFLÉCHISSENT SUR LE PROJET EN SE POSANT LA QUESTION : "EN TANT QU'UTILISATEURS, QUEL CRÉMATORIUM AIMERIONS-NOUS AVOIR ?"

Dès le début, Hervé et Frédéric Vandenbussche réfléchissent sur le projet en se posant la question : "En tant qu'utilisateurs, quel crématorium aimerions-nous avoir ?" Dans ce sens, ils pensent le bâtiment en étroite collaboration avec l'architecte dunkerquois Dominique Bail (SELARL dB, Architectes). Basée sur l'idée du cheminement, l'entrée se fait via un préau partiellement protégé par des panneaux blancs sobres et élégants, ajourés, laissant passer la lumière.

L'équipe œuvrant au crématorium.

■ Cheminer de la mort à la vie

On entre ensuite dans un grand hall d'accueil lumineux aux allures de jardin arboré qui dessert les différentes salles. Notamment les deux salles de cérémonie (100 et 300 places, équipées audio, vidéo et tout numérique), qui possèdent une entrée et une sortie séparées. Cela crée un itinéraire menant les familles et leurs proches dans un lieu où elles vont pouvoir recevoir les condoléances. Tout est fait pour qu'il n'y ait pas de retour en arrière. "Au fil du déroulement des obsèques, nous voulions initier, petit à petit, un retour à la vie", telle est leur philosophie.

La partie "public" comprend également une salle de remise des cendres qui, sur le même principe que précédemment, possède une sortie qui donne directement accès au parking, abritée des regards. Cela respecte entièrement l'intimité de ce moment si particulier, encore empreint de douleur, de l'après-remise d'urne. Une réelle préoccupation de la gestion des flux a présidé à la conception de ce nouveau crématorium.

Du point de vue technique, deux fours FT III de Facultatieve Technologies ont été installés, acceptant les cercueils les plus imposants (jusqu'à 1 050 mm de large). Les tout derniers systèmes de filtration fabriqués par Facultatieve Technologies ont été mis en place, dans le plus grand respect de l'environnement et des normes qui sont entrées en vigueur début 2018.

■ La pédagogie pour aider à mieux comprendre

"En 2017, nous avons réalisé 1 085 crémations (qualifiées "d'adultes"). 74 % de crémations sont issues de la CUD et 26 % hors CUD, venant d'un périmètre ayant un rayon de 35/40 kilomètres au-delà de l'agglomération (les 17 communes). Le nombre de crémations évolue régulièrement au fil des années, sachant que, dans le Dunkerquois, du fait d'une réelle antériorité, c'est une pratique bien implantée, avec sur Dunkerque un taux de crémation de 35 %."

Salle de cérémonie.

"… NOUS AVONS PRIS LES DEVANTS POUR EXPLIQUER AUX OPÉRATEURS FUNÉRAIRES LA NÉCESSITÉ D'ÊTRE VIGILANTS SUR LES OBJETS DIVERS ET VARIÉS POUVANT NUIRE AU BON FONCTIONNEMENT DES FOURS."

Pour conclure sur les équipements, en réponse au cahier des charges, le crématorium s'est équipé d'un scanner. "À l'origine du projet, la CUD nous avait demandé de prévoir l'acquisition d'un appareil radioscopique pour la détection des piles (de montres, de pacemakers, etc.) et de certains métaux. Nous avons acheté cet appareil. Celui-ci a permis d'éviter certains incidents qui auraient pu endommager les appareils de crémation. Cela nous a donné aussi la possibilité, indirectement, de mettre en place un travail pédagogique. En effet, plutôt que de subir le contrôle du scanner, nous avons pris les devants pour expliquer aux opérateurs funéraires la nécessité d'être vigilants sur les objets divers et variés pouvant nuire au bon fonctionnement des fours."

En complément de cette action est organisée tous les ans une journée "Portes ouvertes", le 1er novembre… À cette occasion, quasiment tout est accessible aux visiteurs, leur permettant de découvrir le fonctionnement général de ce type d'établissements, mais également sa décoration, les différentes salles et leur fonction. Des informations pédagogiques et de sensibilisation sont aussi délivrées ce jour-là auprès des familles comme des professionnels, sur la sécurisation de la crémation (retrait des objets dangereux avant la fermeture du cercueil) et sur le respect de l'environnement. Notamment avec le cas significatif des photos, qui génèrent, lorsqu'elles brûlent, du mercure. Il est ainsi conseillé aux familles de garder celles-ci

… EST ORGANISÉE TOUS LES ANS UNE JOURNÉE "PORTES OUVERTES", […] DES INFORMATIONS PÉDAGOGIQUES ET DE SENSIBILISATION SONT AUSSI DÉLIVRÉES CE JOUR-LÀ AUPRÈS DES FAMILLES COMME DES PROFESSIONNELS…

pour les mettre dans l'urne, par exemple.

"Cela se passe très bien, et le message est entendu sans aucun problème. Mais ça mobilise ce jour-là au moins sept personnes. Car, en plus, cette journée draine toujours beaucoup de monde. Un tout petit peu moins que lors de l'inauguration mais avec des personnes qui ne viennent plus uniquement pour le "nouveau bâtiment", mais avec de l'intérêt pour la crémation proprement dite et ce que cela représente de manière plus "philosophique"", précise Frédéric Vandenbussche.

... À PARTIR DE 2019, ILS ENTAMERONT LE PROCESSUS PERMETTANT D'OBTENIR LA NORME ISO 9001, DONT LA PHILOSOPHIE RÉSIDE PRINCIPALEMENT DANS LA PRISE EN COMPTE DU CONTEXTE DE L'ENTREPRISE, LA PERFORMANCE DE SON SYSTÈME, DE SES PRODUITS/SERVICES ET LE SUIVI DU NIVEAU DE SATISFACTION...

■ Pour se souvenir, des arbres et une cérémonie

Enfin, l'un des autres points vraiment remarquables du crématorium Grand Littoral, c'est la mise en place dans le hall d'entrée, dès son ouverture, d'un espace où se trouvent des arbres du souvenir. "Sur ceux-ci, chaque défunt qui passe par le crématorium Grand Littoral a droit à une petite carte accrochée, appelée "carte du souvenir" sur laquelle sont apposés le nom, le prénom et la date de la crémation. Le 1er novembre, on retire toutes les cartes, et dans les jours qui suivent, nous organisons une cérémonie du souvenir. Toutes les familles concernées sont invitées. L'année dernière, il y a eu deux cérémonies, une le matin et une l'après-midi, avec au total plus de 900 personnes présentes. Au cours de cette cérémonie, pour les familles qui le souhaitent, la carte leur est remise."

Pour conclure, étant très attentifs au respect et au recueillement des familles, Hervé et Frédéric Vandenbussche mettent tout en œuvre pour que soit honorée dignement la mémoire des défunts, libre de toute considération religieuse ou philosophique. Et soucieux du respect de la mission de service public qui leur incombe, ils s'attachent à offrir aux familles – et à leur opérateur funéraire – leur savoir-faire, leur expérience, leur disponibilité et une grande écoute, afin de toujours exceller dans la qualité des services rendus.

Dans le même objectif, ils entretiennent d'excellents rapports avec la Fédération Française de Crémation (FFC), avec les élus, et échangent de manière permanente avec les comités d'éthique. Afin de concrétiser ces démarches, à partir de 2019, ils entameront le processus permettant d'obtenir la norme ISO 9001, dont la philosophie réside principalement dans la prise en compte du contexte de l'entreprise, la performance de son système, de ses produits/services et le suivi du niveau de satisfaction de ses clients ; ici, les familles et les pompes funèbres.

Gil Chauveau

Nota :
* Cinquième ville la plus peuplée de la région Hauts-de-France.

Arbres du souvenir.

"NOUS RECYCLONS LES MÉTAUX ISSUS DE LA CRÉMATION"

OrthoMetals.

Entreprise familiale et leader sur le marché mondial de la récupération d'implants orthopédiques, OrthoMetals est depuis plus de 20 ans votre partenaire fiable, certifiée ISO9001-14001. 1 250 crématoriums dans le monde dont plus de 170 en France nous font confiance.

RECYCLE GARANTIT SOUTIENT

ENSEMBLE NOUS SOUTENONS UNE ACTION HUMANITAIRE

Contactez-nous
OrthoMetals France
Miriam Briss
www.orthometals.fr
contact@orthometals.fr
+ 336 15 48 01 08

Bertrand Gilliot,
délégué régional Grand Nord de la Fédération Française de Crémation

Bertrand Gilliot est de plus président de l'Association Crématiste (AC) Littoral-Nord-Calaisis.

CRÉMATION Magazine : Quelle a été votre action dans le processus de création de ce crématorium ?

Bertrand Gilliot : Ce crématorium vient remplacer le précédent devenu obsolète de par sa structure, son inadaptation à l'évolution du choix crématiste. L'action de notre association auprès des pouvoirs publics a été à l'origine de la création du premier équipement en 1992. À l'époque, les mentalités n'étaient pas celles d'aujourd'hui, et il nous a fallu savoir contrarier la pression de nos détracteurs. Nous avons toujours regretté que l'équipement soit géré par délégation plutôt qu'en régie, à l'image de ce qui existe dans la métropole lilloise. Nous nous sommes battus pour que l'équipement comporte deux appareils à crémation, ce qui devrait permettre une plus grande souplesse de gestion, notamment lors des opérations de maintenance ou de réparation.

CM : Quel contrôle exercez-vous au niveau de la gestion globale de cet équipement ?

BG : Le contrôle revient à la collectivité légalement parlant. Nous sommes ici dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP). Notre intervention se concentre plus sur l'éthique, notamment sur le respect des dernières volontés exprimées par nos adhérents comme par tout usager du service. Nous veillons par exemple à ce que chaque opérateur funéraire puisse accéder de façon égale à l'équipement. Le gestionnaire de l'équipement n'est pas obligatoirement l'opérateur qui procède aux funérailles. Le choix reste libre et entier pour les familles. Nous les accompagnons bénévolement dans l'accomplissement de nos valeurs partagées, avant, pendant et même après le décès.

CM : Cet équipement entre-t-il en concurrence directe avec un autre équipement de ce type dans votre périmètre d'activité (- 40 km) ?

BG : Non, pas pour cet équipement, mais rien n'interdirait aujourd'hui que cela puisse être le cas.

CM : Sur quel nombre de crémations prévisionnelles annuelles estimez-vous réaliser votre équilibre ?

BG : Il apparaît que 800 crémations annuelles autoriseraient la préservation d'un caractère digne à l'opération. Nous sommes ici dans la sphère de l'humain et il est essentiel que le déroulé de notre mode d'obsèques puisse bénéficier de retenue. En dehors de crémations dites techniques (après exhumation, par exemple), le cérémonial dû au défunt nécessite du temps, le temps du respect. Les cérémonies ne peuvent se dérouler qu'à des horaires convenables et selon un rythme codifié.

CM : Êtes-vous favorable à l'établissement d'un schéma national d'implantation des crématoriums ?

BG : La mise en place d'un schéma d'implantation départemental, voire régional, est une volonté affichée depuis toujours par le mouvement crématiste. Aujourd'hui, dans les textes, rien n'empêche la création d'un équipement à 30 kilomètres d'un outil déjà existant, alors qu'a contrario des déserts, vides de crématorium, demeurent sur le territoire, obligeant les usagers et leurs familles à des frais supplémentaires.

Le domaine de la mort, les crématoriums, relèvent d'une compétence de la chose publique, directement ou par délégation. Il ne serait pas ridicule que les collectivités puissent avoir la main sur les implantations. De nos jours, les choix d'implantation opérés par les investisseurs sont motivés, souvent exclusivement, par des considérations économiques, par la terrible rentabilité. L'humain n'y trouve pas suffisamment la place qui devrait lui revenir. Usagers plutôt que clients, c'est notre impératif.

Jérôme Maniaque

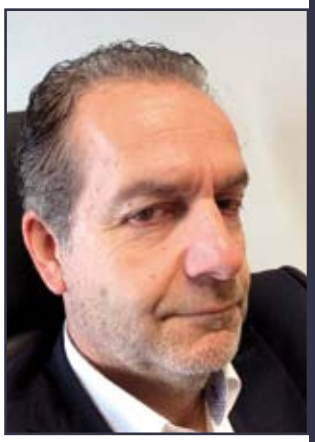

Bertrand Gilliot, délégué régional de la région Grand Nord à la FFC.

Crémation Magazine n° 08 / Octobre 2018

Qui a dit que la crémation marquait le pas ?

Le moins que l'on puisse dire, c'est que la création d'équipements va bon train, et c'est plutôt une bonne nouvelle, d'autant plus que les intentions de choix de la crémation comme mode de sépulture font un bond en avant spectaculaire, comme le dévoile une étude commanditée par les SFVP – Services Funéraires de la Ville de Paris – et conduite par IPSOS. Les révélations de cette étude sont claires. La crémation a les faveurs du grand public et ce n'est pas près de se démentir. Donc, le temps est venu de se poser les bonnes questions, telles que : schéma régional des crématoriums, tarification, destination des cendres, respect de la liberté de choix. En attendant, félicitons-nous à la lecture des bonnes nouvelles. Passage en revue…

Projet du crématorium de Rodez.

LES AVEYRONNAIS N'AURONT PLUS À FAIRE DE LONGS KILOMÈTRES, CET ÉQUIPEMENT DE PROXIMITÉ SITUÉ AU CŒUR DE LEUR PRÉFECTURE LEUR APPORTERA UN SERVICE DIGNE ET DE QUALITÉ…

■ Rodez, les grandes manœuvres touchent au but

Le chantier du crématorium de Rodez n'en est encore qu'aux prémices, les travaux de terrassement témoignent de l'ampleur du futur équipement situé derrière le cimetière de Rodez, avenue de Bamberg. Celui-ci se matérialisera sur une parcelle de 4 000 m² et aura une empreinte au sol de 1 100 m². Son point culminant sera de 7 m de hauteur.

Le projet est porté par la société "Les Crématoriums de l'Aveyron et du Quercy" pour un montant de 3 millions d'euros hors taxes, projet ayant fait l'objet d'une DSP, délégation de service public.

- Une délégation réfléchie

Les Aveyronnais n'auront plus à faire de longs kilomètres, cet équipement de proximité situé au cœur de leur préfecture leur apportera un service digne et de qualité notamment par la mise à disposition d'une salle de cérémonie d'une capacité de 150 personnes, permettant l'expression de tous les rituels et philosophies. La société exploitante estime à 400 le nombre de crémations la première année, se basant sur la fréquentation du crématorium de Capdenac-Gare qui était de 700 en 2016. Bien évidemment, la mise à disposition d'un second équipement dans le département va répartir le nombre de crémations réalisées, sachant que l'augmentation de celles-ci depuis une dizaine d'années au niveau national fait que ces deux équipements conserveront leur pertinence.

La concession du crématorium de Rodez est de 30 années. Le dispositif de délégation a été soigneusement étudié par la collectivité. La Ville recevra 20 000 € annuels en contrepartie de la mise à disposition du terrain. Ce montant sera assorti d'une part variable en fonction des résultats d'exploitation. Ce volet fait l'objet actuellement de propositions de l'exploitant retenu.

- Une architecture respectueuse

Le cabinet d'architectes HBM Rodez s'est attaché pour sa part à la parfaite intégration de l'équipement dans son écosystème. De forme ovoïde, ses murs en béton seront végéta-lisés. De larges baies vitrées laisseront pénétrer une lumière apaisante. La salle de cérémonie, également de forme ovoïde, sera dotée des équipements audiovisuels de dernière génération afin de personnaliser les cérémonies selon les exigences des familles.

Trois personnes employées à temps plein seront présentes pour assurer la bonne marche de l'équipement. Côté technique, deux fours de crémation seront en service, tous dotés de dispositifs de filtration des rejets atmosphériques, conformes aux exigences législatives et réglementaires. Le fait de disposer de deux fours de crémation apporte la garantie de continuité du service public lors d'un arrêt périodique pour maintenance en alternance.

Christian Teyssèdre, maire de Rodez, se félicite de la mise en œuvre du futur crématorium : "Ce service répond en tous points aux exigences de la population, apporte un service de proximité digne et de qualité, et se réalise en transparence dans le respect de l'éthique qui nous est cher en Aveyron".

Rendez-vous pour l'inauguration fin 2019…

■ Villefranche-de-Lauragais, un projet qui tient à cœur

Bernard Barjou, adjoint au maire en charge des finances et du développement économique, est un homme heureux. Ce projet de crématorium tenait à cœur à l'ensemble des élus du territoire, le montage de cette opération n'a pas été simple, mais maintenant, c'est une réalité qui conjugue les attentes et les réalités d'une zone rurale avec une tarification compétitive.

"Ce projet est une étape qui va nous permettre de poursuivre le développement économique de notre ruralité", souligne Bernard Bajou. En effet, les familles des défunts, dans le cas d'obsèques crématistes, étaient confrontées à des délais d'attente pouvant atteindre une dizaine de jours, ce qui est difficilement acceptable lors d'obsèques. "Villefranche se situe à l'épicentre des axes Cornebarrieu-Trèbes et Pamiers-Albi, les quatre crématoriums les plus proches. Notre commune dispose d'une sortie autoroute nous plaçant à 30 minutes de la périphérie toulousaine", insiste Bernard Barjou.

- Un rendez-vous avec le succès

Les prévisions donnent une fréquentation de 1 000 à 1 200 crémations annuelles, ce qui, pour un début d'exercice, est particulièrement encourageant. Un seul four de crémation sera opérationnel lors de l'ouverture, mais la conception technique de l'équipement prévoit d'ores et déjà l'adjonction d'un second four. Il y a fort à parier que ce second four arrivera plus tôt que dans les 10 ans à venir ; avec 1 200 crémations par an, sa justification est une évidence incontestable. Les élus, lors de la DSP, ont manifesté leur volonté de ne pas pénaliser les familles par une tarification défavorable. Compte tenu des impératifs de gestion et du respect du cahier des charges, celle-ci sera de 750 €/crémation, un montant inférieur au prix moyen pratiqué en Haute-Garonne.

- Un impact économique positif non négligeable

Les prévisions de fréquentation permettent d'envisager un bilan global favorable pour le territoire de Villefranche. En effet, si l'on estime à 50/60 personnes présentes par cérémonie, ce sont pas moins de 70 000 personnes qui visiteront l'équipement et le territoire, et bénéficieront de ses offres, notamment en matière de restauration et d'hébergement.
Sans luxe ostentatoire, le crématorium sera de belle facture architecturale. Le coût des travaux est estimé à 2 320 000 €, hors terrain. La décision de DSP a été prise par délibération du 6 février 2018, et est passée au contrôle de légalité. Le permis de construire est également déposé, et les travaux sont planifiés pour débuter au premier trimestre 2019. Bien entendu, une enquête publique va être actée. Les terrains prévisionnels se situent au plus près de l'échangeur autoroutier sur la zone Carmave 3, éloignés des zones d'habitation et des éventuelles nuisances associées.
Nous sommes prêts pour couper le ruban tricolore début 2020.

■ Le crématorium de Laval, place à l'enquête publique

Parfois, les choses n'avancent pas aussi vite que l'on voudrait, c'est l'exemple du projet de crématorium de Laval, qui entre

néanmoins dans une phase active, à la satisfaction générale. L'annonce de création d'équipement par le conseil communautaire de Laval remonte déjà à trois années. Le site retenu se trouvant à proximité immédiate du cimetière des Faluères.

Les études de l'époque concernaient un bassin de population de près de 176 000 habitants répartis sur 108 communes. Si la démographie est sensiblement la même aujourd'hui, les exigences des familles se font pressantes. "Le taux de crémation avoisine les 35 %, et les familles sont dans l'obligation d'aller à Angers ou Mayenne pour les obsèques crématistes", souligne François Zocchetto, président de Laval Agglomération. Ce constat semble avoir été porteur, puisque l'enquête publique est lancée depuis le 15 octobre, pour se conclure le 19 novembre. Le retour d'enquête sera présenté le 20 décembre.

Une Délégation de Service Public (DSP) retient le groupe OGF comme délégataire pour la construction et l'exploitation du crématorium des Faluères. Les premiers coups de pioche interviendront début 2019, dès que les conclusions de l'enquête publique seront rendues et effectives. Le crématorium des Faluères ouvrira ses portes début 2020.

Jérôme Maniaque

Projet du crématorium du Lauragais.

UN SEUL FOUR DE CRÉMATION SERA OPÉRATIONNEL LORS DE L'OUVERTURE, MAIS LA CONCEPTION TECHNIQUE DE L'ÉQUIPEMENT PRÉVOIT D'ORES ET DÉJÀ L'ADJONCTION D'UN SECOND FOUR.

Projet du crématorium de Laval.

Crémation Magazine n° 08 / Octobre 2018

En quête de salles d'obsèques civiles dans le pays de Gex

Petit territoire du département de l'Ain frontalier avec Genève, le pays de Gex connaît une croissance démographique spectaculaire en même temps qu'une grande diversification de sa population : bientôt 100 000 habitants de toutes origines, cultures et croyances. Parmi les nombreuses conséquences de cette situation, la nécessité de disposer de lieux de rassemblements laïques, permettant l'organisation de cérémonies d'adieu aux défunts sans passer par les lieux de cultes traditionnels, apparaît de plus en plus indispensable en vue d'assurer la liberté de conscience de chacun.

Façade du crématorium de la La Balme-de-Sillingy.

EN FAIT, LA QUASI-TOTALITÉ DES SALLES MUNICIPALES, JUGÉES DISPONIBLES OU PAS, NE SATISFONT PAS, POUR DES RAISONS DE DIMENSIONS, D'ÉQUIPEMENT OU D'USAGE HABITUEL, AUX EXIGENCES D'INTIMITÉ ET DE RECUEILLEMENT…

C'est en partant de ce constat que l'Association Crématiste locale (ACPG) a lancé, en 2014, un travail d'enquête et de recherche visant à mieux cerner la réalité des besoins, et à envisager les moyens d'améliorer les possibilités existantes. Sous la conduite de Jacques Duthion, président de l'association, plusieurs types d'activités ont été mis en œuvre :

- Réunions et contacts personnels avec les représentants des sociétés de pompes funèbres opérant sur le territoire, ainsi qu'avec plusieurs maires et élus locaux ;
- Envoi d'un questionnaire à toutes les municipalités du pays de Gex pour recenser les salles existantes ;
- Recherche et documentation plus générale sur le sujet, notamment à travers les articles parus ces dernières années dans Transition, puis CRÉMATION.

Ce travail se poursuivra sans doute au cours des prochaines années, mais un premier bilan peut être établi, à partir duquel on ne peut éviter d'engager une réflexion sur les enjeux immédiats et plus lointains de la démarche.

■ Le constat

Les deux tiers des communes gessiennes, soit 16 sur 24, ont répondu à notre questionnaire. Sur ce nombre, six affirment posséder une salle disponible en permanence pour des obsèques, mais une seule (Gex) dispose d'un local, d'une capacité d'accueil réduite, exclusivement dédié à un usage funéraire.

En fait, la quasi-totalité des salles municipales, jugées disponibles ou pas, ne satisfont pas, pour des raisons de dimensions, d'équipement ou d'usage habituel, aux exigences d'intimité et de recueillement le plus souvent recherchées par les familles. Elles conviennent relativement bien à une cérémonie d'hommage "républicain", à une personnalité locale, et elles servent d'ailleurs le plus souvent exclusivement dans de telles circonstances.

Pour les personnes ayant fait le choix de la crémation, la majorité des familles désirant une cérémonie civile font le choix de se réunir dans la salle "polycultuelle" d'un crématorium de la

région voisine, le plus souvent celui de La Balme-de-Sillingy, au voisinage d'Annecy, dont l'ACPG fait partie des membres fondateurs. Et cela, malgré la distance à parcourir, une cinquantaine de kilomètres, et la nécessité, pour le fourgon mortuaire, de faire un long détour pour éviter le passage en territoire suisse. Pour les participants à la cérémonie, un aller-retour en car peut éventuellement être envisagé (coût : de 245 à 315 €, selon le nombre de personnes transportées).

PLUSIEURS JUGENT QUE CETTE QUESTION DEVRAIT ÊTRE SOUMISE À L'ATTENTION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE GEX, MAIS CELLE-CI N'A PAS ACTUELLEMENT LES COMPÉTENCES JURIDIQUES POUR S'EN SAISIR…

Les maires gessiens contactés reconnaissent volontiers les difficultés que peut entraîner ce manque d'équipements adaptés, mais estiment ne pas avoir les moyens, financiers entre autres, d'y remédier. Plusieurs jugent que cette question devrait être soumise à l'attention de la Communauté de Communes du Pays de Gex (CCPG), mais celle-ci n'a pas actuellement les compétences juridiques pour s'en saisir, et n'envisage pas de s'en doter.
Une mutualisation des salles municipales existantes serait, semble-t-il, possible entre certaines communes ayant l'habitude d'échanger des services. Cependant, comme constaté plus haut, cela ne résoudrait pas le problème de l'inadaptation des salles municipales aux besoins des familles.
Quant aux professionnels du funéraire, appelés à préparer et animer les cérémonies civiles d'adieu, ils regrettent le manque de cadre adapté, mais aussi une difficulté à associer les proches du défunt à l'hommage lui-même, ne serait-ce que par le choix de textes et de chants appropriés ou, davantage encore, par une contribution à une réflexion ou à des témoignages personnels.
Dernier élément de ce constat, plutôt positif celui-ci : l'une des sociétés funéraires opérant dans le pays de Gex se dit prête à étudier la possibilité de construire, à ses frais, sur ce territoire mal desservi, une maison funéraire avec une salle de cérémonie.

Extérieur.

… L'UNE DES SOCIÉTÉS FUNÉRAIRES OPÉRANT DANS LE PAYS DE GEX SE DIT PRÊTE À ÉTUDIER LA POSSIBILITÉ DE CONSTRUIRE, À SES FRAIS, SUR CE TERRITOIRE MAL DESSERVI, UNE MAISON FUNÉRAIRE AVEC UNE SALLE DE CÉRÉMONIE.

Salle de cérémonie.

■ Du cadre au rituel

Au vu de ce bilan, quelques réflexions et orientations d'ordre plus général peuvent être formulées.

Notons tout d'abord que ce problème de salles, qui nous paraissait simple au départ, s'est révélé fort complexe au fur et à mesure de l'avancée de nos travaux, tant le cadre recherché pour une cérémonie est étroitement lié à l'idée qu'on se fait de celle-ci. Ainsi, par exemple, les funérailles "républicaines" telles qu'envisagées par le projet de loi adopté par les députés en novembre 2016 (mais jamais, à notre connaissance, examiné par le Sénat), n'ont pas grand-chose à voir avec la cérémonie d'adieu intime que recherchent le plus souvent les familles. Comme il a été remarqué plus haut, le cadre adapté - et les interve-

"L'ÉTHIQUE EST INTIMEMENT LIÉE À LA CULTURE CRÉMATISTE", RAPPELAIT UN DIRIGEANT DE L'UNION CRÉMATISTE EUROPÉENNE LORS D'UN COLLOQUE RÉCENT. "SANS DIGNITÉ DANS L'ACCOMPAGNEMENT, C'EST L'IDENTITÉ MÊME DU DISPARU QUI EST BAFOUÉE"…

"NOUS RECYCLONS LES MÉTAUX ISSUS DE LA CRÉMATION"
OrthoMetals.
Entreprise familiale et leader sur le marché mondial de la récupération d'implants orthopédiques, OrthoMetals est depuis plus de 20 ans votre partenaire fiable, certifiée ISO9001-14001. 1 250 crématoriums dans le monde dont plus de 170 en France nous font confiance.
RECYCLE GARANTIT SOUTIENT
ENSEMBLE NOUS SOUTENONS UNE ACTION HUMANITAIRE
Contactez-nous
OrthoMetals France
Miriam Briss
www.orthometals.fr
contact@orthometals.fr
+ 336 15 48 01 08

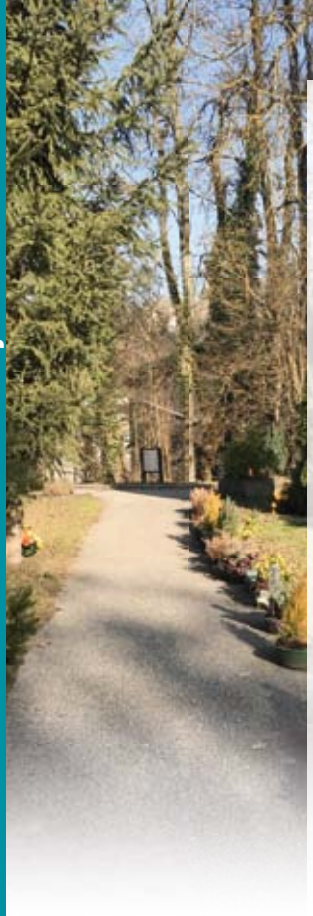

nants - seront nécessairement différents dans ces deux cas.

Il convient ensuite de souligner l'exigence de dignité et de respect à laquelle est soumise toute cérémonie d'adieu et d'accompagnement des familles endeuillées. "L'éthique est intimement liée à la culture crématiste", rappelait un dirigeant de l'Union Crématiste Européenne (UCE) lors d'un colloque récent. "Sans dignité dans l'accompagnement, c'est l'identité même du disparu qui est bafouée", ajoutait un autre participant. Comment remplacer des rites établis depuis des siècles ? Comment réinventer, reconstruire un rituel de l'adieu adapté à notre époque et aux temps qui viennent ?
Questions redoutables, d'autant plus qu'un rite funéraire, religieux ou pas, obéit à des exigences non seulement de respect, mais de sens. Ainsi que l'écrivait Olivier Géhin dans un éditorial de Funéraire Magazine en février 2018 : "L'objectif n'est pas de cirer une dernière fois les pompes du mort, mais d'exprimer après lui le sens de tous ses efforts et de toutes ses convictions." Il faut donc, poursuivait-il, "approfondir le niveau moyen de dialogue avec les familles pour qu'elles sachent discerner le contenu crédible d'une cérémonie". Signalons au passage que le même éditorialiste détaillait, dans CRÉMATION d'avril 2018, les règles relatives à l'utilisation optimale d'un espace pour organiser une cérémonie funéraire civile qui, pour lui "résume et solde un parcours vital".

"C'EST PAR LA MORT QUE NOUS POUVONS JUGER DE LA BEAUTÉ DE LA VIE (GÉRARD ZILBERMAN…). C'EST DIRE ET REDIRE, POURSUIVAIT-IL, L'IMPORTANCE D'UN RITUEL SOIGNÉ, PERSONNALISÉ, VÉCU."

"C'est par la mort que nous pouvons juger de la beauté de la vie, écrivait Gérard Zilberman, président de l'AC Drôme-Ardèche, dans le numéro d'avril 2018 de CRÉMATION. C'est dire et redire, poursuivait-il, l'importance d'un rituel soigné, personnalisé, vécu." Autrement exprimé, les gestes, les paroles et les chants qui constituent la cérémonie funéraire devraient, même en l'absence d'une "espérance" religieuse, inviter les participants à trouver - ou retrouver - le goût de la vie.

■ Des questions…

Ces quelques considérations nous conduisent à une série de questions, dont la liste pourrait s'allonger à l'infini, mais dont voici quelques-unes :

- Comment, et avec qui, créer, au niveau local, les structures pouvant conduire à la mise en place d'une offre de lieux adéquats pour les cérémonies funéraires civiles ?
- Les solutions à ce problème - qui relève, est-il besoin de le souligner, de l'aménagement du territoire - doivent-elles émaner d'initiatives privées, ou rester circonscrites dans le domaine public ?
- Comment, concrètement, favoriser le dialogue entre élus locaux, opérateurs funéraires et mouvements associatifs pour opérer les meilleurs choix ?
- Les crématistes peuvent-ils se satisfaire – ou se contenter – de la possibilité d'utiliser les salles de cérémonie des crématoriums (même parfois éloignés) et ignorer les problèmes auxquels sont confrontés ceux qui ont choisi l'ensevelissement ?
- Parallèlement aux efforts pour trouver un cadre adéquat aux obsèques civiles, ne convient-il pas de se préoccuper du contenu de telles cérémonies et de la formation d'officiants capables d'en dégager le sens, en lien avec les familles ?

… NOUS ACCUEILLERIONS AVEC INTÉRÊT TOUTE CONTRIBUTION (INFORMATION, TÉMOIGNAGE, RÉFLEXION OU AUTRE) SUR LES THÈMES ABORDÉS DANS LE PRÉSENT ARTICLE.

■ Le dialogue, une nécessité… pour avancer

Il nous semble qu'un dialogue entre associations crématistes, par l'intermédiaire de notre magazine, pourrait utilement contribuer à l'avancement de nos recherches. C'est pourquoi nous accueillerions avec intérêt toute contribution (information, témoignage, réflexion ou autre) sur les thèmes abordés dans le présent article.

Michel Fromont
Membre de l'AC du pays de Gex

Beaumont-lès-Valence,

un nouvel établissement en remplacement de l'ancien crématorium

L'inauguration du crématorium de Beaumont-lès-Valence le 19 septembre dernier était empreinte d'une émotion particulière, puisqu'il s'agit là d'un projet de longue date. Ce nouveau crématorium vient remplacer l'ancien construit en 1993. Créé en moins de huit mois, ce projet a reçu un soutien unanime des collectivités, comme l'ont précisé Patrick Prelon, maire de Beaumont-lès-Valence et vice-président de Valence Romans Agglo, et Nicolas Daragon, président de Romans Agglo.

Ce nouvel équipement permet d'assurer une qualité de service qui vient se corréler au nombre croissant de services de crémation. En effet, 1 000 crémations étaient réalisées par l'ancien crématorium, et 1 500 crémations sont envisagées pour ce nouvel établissement. Cet établissement est doté de deux appareils de crémation, dont un grand format qui permet la crémation des cercueils hors cote, ainsi que d'un appareil de détection des pacemakers pour éviter tout problème.

L'Ardèche et la Drôme sont réunies autour de deux salles de cérémonie qui viennent constituer l'ensemble :

- l'une, la salle Crussol, peut accueillir 30 places assises,
- la seconde, la salle Vercors, peut accueillir jusqu'à 100 places assises.

L'accueil, quant à lui, peut être ouvert, permettant ainsi de recevoir jusqu'à 200 personnes.

■ L'accompagnement des familles, une priorité

La conception des crématoriums est, à chaque fois, pensée pour qu'elle épouse parfaitement la nature avoisinante. "Le regard pourra s'échapper par ces larges baies vitrées, laissant ainsi entrer la nature, ses lumières changeantes, qui sont l'expression de la vie qui continue et nous emmène vers le souvenir qui prendra la place du disparu", explique Pierre Vidallet, directeur général de La Société des Crématoriums de France.

L'établissement intègre en son sein un salon des retrouvailles : lieu symbolique et intime qui donne la possibilité à la famille et aux proches de se réunir à l'issue de la cérémonie pour partager un moment convivial avant de se quitter. Également un espace de dispersion des cendres.

■ Partenaire de confiance pour les collectivités et les professionnels

Lorsqu'une nouvelle conception a lieu, La Société des Crématoriums de France et les collectivités avec lesquelles elle s'engage créent un rapport de complémentarité basé sur la confiance. Pierre Vidallet s'engage envers les collectivités : à Beaumont-lès-Valence : "Soyez assurés que nous aurons à cœur de tenir et maintenir cet édifice, votre édifice, dans l'esprit qui vous a conduits à retenir notre proposition en restant toujours connectés à la réalité de la vie dont nous apprenons toute notre existence que la mort en fait intimement partie".

Nicolas Daragon était fier de porter ce projet et de le présenter à l'assemblée venue en nombre à cette inauguration, et en a profité pour remercier les opérateurs funéraires et les professionnels qui accompagnent les familles pour "leurs compétences et leur bienveillance constante".

Avec l'ouverture de Beaumont-lès-Valence, La Société des Crématoriums de France voit éclore son 34e établissement 25 ans après le début de l'aventure initiée par Pierre Vidallet, dont l'objectif invariable depuis la genèse de la société est de pouvoir accompagner les familles, mais aussi les collectivités et les opérateurs funéraires, dans un réel souci d'éthique et d'impartialité.

■

Vue extérieure du crématorium de Beaumont-lès-Valence.

Coupure du ruban inaugural au crématorium de Beaumont-lès-Valence.

Espace de dispersion et les stèles, où peuvent être gravés les noms des défunts du crématorium de Beaumont-lès-Valence.

Salle de cérémonie du crématorium de Beaumont-lès-Valence.

Crémation Magazine n° 08 / Octobre 2018

Congrès 2018 de la Libre Pensée

La Fédération Française de Crémation était invitée à participer aux travaux d'ouverture du Congrès annuel de la Fédération Nationale de la Libre Pensée 2018 ; cet évènement a eu lieu à Saint-Herblain, près de Nantes. C'est notre ami Patrice Baumel, délégué titulaire de la région Ouest, qui a représenté la FFC, au cours d'une matinée riche de nombreuses interventions, d'associations laïques et républicaines, syndicales, politiques… Ci-après, son intervention.

ELLE EST UN ÉLÉMENT DÉTERMINANT DE LA CONSTRUCTION D'UNE SOCIÉTÉ PLUS JUSTE, UNE SOCIÉTÉ DANS LAQUELLE LE PEUPLE SOUVERAIN PREND SON DESTIN EN MAIN.

"Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs
les élus,
Chers ami(e)s,
Mesdames et Messieurs.

Je tiens tout d'abord, en tant que délégué régional de la Fédération Française de Crémation (FFC), à vous remercier très chaleureusement pour cette invitation en ouverture de vos travaux, et ce, au nom de notre présidente fédérale, Frédérique Plaisant, qui ne peut, malheureusement, être présente avec vous, ce jour. Cette invitation nous permet de souligner et conforter les liens de fraternité humaniste qui nous unissent depuis fort longtemps. Sans vouloir remonter aux lumières, bien que, sans aucun doute, ceux-ci aient promu la vision sur laquelle la modernité se fonde, cet idéal philosophique illustré par les encyclopédistes a souligné le désir de vivre son quotidien suivant sa propre liberté de choix et de conscience.

Pour nous, crématistes, toujours en recherche de sens et d'éthique, afin de construire nos chantiers présents comme futurs, nous n'oublions pas, pour autant, notre histoire et nos fondements. Ce sont bien "des libres penseurs", des républicains, des laïques, des francs-maçons, des femmes et des hommes insoumis parfois qui, dans la dynamique de l'émancipation et du combat de la raison, ont pu porter deux évolutions notables :

- la liberté de choix, qui découle de la liberté de conscience, pour nos obsèques à la fin du XIXe siècle,
- la liberté de conscience, par la loi du 09/12/1905.

L'ensemble de ces libertés a imposé un autre mouvement, un autre concept que nous partageons : la laïcité.

Patrice Baumel, délégué régional de la FFC Ouest.

De nombreux présents au Congrès de la Libre Pensée 2018.

Elle est pour nous, comme pour vous, Monsieur le Président, chers amis libres penseurs, la condition nécessaire à la formation des citoyens pour qu'ils puissent penser par eux-mêmes, indépendamment de tous dogmes, avec un regard critique sur leur environnement. Elle est un élément déterminant de la construction d'une société plus juste, une société dans laquelle le peuple souverain prend son destin en main. Elle ne sera, d'ailleurs, "ni ouverte", "ni fermée", "ni positive", "ni tolérante", "ni plurielle", car, en lui ajoutant un adjectif, on la transgresse, on la bafoue, on en dénature le concept même.

Nul besoin, donc, de la qualifier. La laïcité, telle que nous la donne à voir et pratiquer la loi de 1905, est un principe de grande modernité. Elle ne professe aucune croyance dogmatique, mais elle recommande, en toutes circonstances, l'exercice d'une pensée libre faisant appel à la tolérance et à la raison comme au libre examen… C'est d'ailleurs pour cela que nos organisations respectives peuvent se rassembler dans le cadre de nombreux combats sociétaux. Parce que la laïcité est par nature éthique, elle doit être un recours contre toutes les guerres "saintes", ce fléau de l'humanité, car elle seule peut s'opposer à la montée de tous les intégrismes, à tous les fondamentalismes, à tous les communautarismes, comme au retour de la barbarie ordinaire.

L'IDÉAL LAÏQUE EST FAIT DE GÉNÉROSITÉ, EN CE QU'IL CRÉDITE TOUT HOMME DE SA PROPRE LIBERTÉ, ET, DE LA FACULTÉ D'EN BIEN USER.

Comme vous l'écriviez dans votre édito, Monsieur le Président, "tout n'est pas gagné, certes, mais ce qui est gagné est inestimable". Nous ne pouvons que partager ce constat de fait…

Pour autant, tous les combats ne sont pas finis… Notamment dans ce monde délétère et incertain, et nos combats, dont certains seront communs, devront se poursuivre pour continuer à améliorer notre société.

L'idéal laïque, encore minoritaire en Europe comme dans le monde, n'en répond pas moins, et de façon remarquable, aux grandes questions vives de notre temps. En ce sens, il est possible d'y voir le fondement d'un nouvel humanisme de portée universelle, en raison même de son caractère critique. L'idéal laïque est fait de générosité, en ce qu'il crédite tout homme de sa propre liberté, et de la faculté d'en bien user. La pensée libre, affranchie des crispations du vécu, et des enfermements obscurantistes, est une façon décisive d'éprouver le meilleur de la condition humaine, ce fonds commun que retrouvent ou découvrent les hommes lorsqu'ils sont en mesure de cultiver la double exigence de vérité et de justice, bien précieux d'une humanité réconciliée avec elle-même.

Pour conclure, permettez-moi de citer une femme remarquable, Marie Deraisme : "L'avènement de l'idée humaniste est absolument laïque. Elle est d'importation philosophique et marque l'affranchissement de la raison et de la conscience, la rupture de l'esprit avec le dogme."

L'ensemble des militants et adhérents associatifs crématistes, la présidente de notre Fédération, comme moi-même, vous souhaitent un Congrès constructif, fraternel et combatif. Vive la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité".

Pour la FFC,
Patrice Baumel
Délégué régional FFC Ouest

Manifeste de la Libre Pensée : "Ne touchez pas à la loi de 1905 !"

Appel des laïques, pour le respect de la laïcité

C'est peu de dire que la laïcité va mal : malmenée, manipulée, vilipendée, on n'ose plus s'affirmer laïque par peur des amalgames et des contresens. Principe de paix, elle serait devenue sujet de discorde. Principe d'unité par-delà les différences, on lui assigne des fins identitaires.
L'extrême-droite, de tradition pourtant antilaïque depuis toujours, veut s'approprier le mot pour mieux distiller son venin xénophobe. Hier les juifs, les arabes, aujourd'hui les musulmans. On ne peut se réclamer de la laïcité quand on soutient les prières de rue, quand il s'agit de l'église Sainte-Rita mais qu'on les condamne, quand elles se font aux abords des mosquées. On n'est pas laïque, quand on se fait le porte-parole des discours les plus réactionnaires du Vatican en appelant à la suppression du planning familial.

Non, l'islam ne serait pas par nature plus hermétique aujourd'hui à la laïcité que ne l'était le culte catholique en 1905. La laïcité n'a pas à s'adapter à une religion, de même qu'aucun croyant ne peut réclamer de droits particuliers. La République est séparée des religions, elle n'a pas à organiser les cultes.

Nous, militants laïques, par-delà parfois des divergences d'analyse, en appelons à la constitution d'un front commun autour des fondements de la laïcité républicaine, telle que définie par la loi de 1905. Être laïque, c'est reconnaître que l'État assure en même temps la liberté de conscience - croyant et non croyant - et le libre exercice des cultes. Être laïque, c'est affirmer que l'État ne doit reconnaître, salarier ou subventionner, aucun culte. Par conséquent la République ne tranche pas parmi les cultes plus ou moins respectables : elle demeure indifférente dans la seule limite du respect de l'ordre public et des lois communes.

Ses élus et représentants doivent conserver cette neutralité dans leurs fonctions. La République ne juge personne selon ses croyances ou appartenances présumées. Elle accorde à l'école publique la noble mission d'instruire les enfants : c'est par conséquent à elle que l'État doit accorder les fonds nécessaires aux défis que porte l'école aujourd'hui.

Nous, militants de la cause laïque, appelons à la plus grande vigilance contre toute tentative de détourner la laïcité de ses objectifs. En cette date anniversaire de la loi de 1905, nous en appelons au respect plein et entier de ses principes fondateurs. La laïcité organise l'espace public et donne sens à la citoyenneté républicaine qui garantit la démocratie. Ce n'est ni une police de la pensée, ni une option philosophique parmi d'autres valeurs particulières.

La loi de 1905 est une loi de liberté qui permet toutes les autres libertés. Elle doit donc être préservée.

Cet appel, lancé, à l'initiative de la Libre Pensée, à l'occasion de l'anniversaire en 2016 de la loi du 9 décembre 1905 a recueilli plus de 10 000 signataires de la quasi-totalité du mouvement laïque dans sa diversité associative, syndicale, mutualiste et politique. Il n'y avait pas eu un tel rassemblement depuis l'adoption du Serment de Vincennes de juin 1960.

Il faut agir dans l'union la plus large, dans la diversité et l'unité, pour défendre la loi de 1905

Le Congrès national de la Libre Pensée de Saint-Herblain (Loire-Atlantique) d'août 2018, appelle les libres penseurs de tous les départements à faire connaître largement ce Manifeste de défense de la loi de 1905, à prendre tous les contacts nécessaires avec les associations, laïques, syndicats, partis, élus pour réaliser l'union la plus large dans la mobilisation la plus grande.

Nantes – Saint-Herblain, le 25 août 2018
Adopté par le Congrès à l'unanimité moins 2 abstentions

Intéressons-nous au patrimoine

Les lanternes des morts : elles sont verticales, de taille importante, cette taille répondant souvent au clocher de l'église.

À l'intérieur des lanternes des morts, il y a souvent un escalier ou plusieurs encoches permettant l'ascension d'un homme. Un crochet permet de fixer une lampe (ou une poulie pour la hisser). Des ouvertures sont percées au sommet de l'édifice de façon à diffuser la lumière. Une trentaine de lanternes sont encore conservées et souvent mises en valeur. Aucun de ces monuments ne porte d'inscriptions permettant de les dater de façon certaine.

Les silhouettes des lanternes des morts, fûts de colonnes de quelques mètres de haut, sont familière aux habitants du Limousin, du Poitou et de la Saintonge. Ces belles constructions, souvent d'époque romane, se trouvent aujourd'hui parfois sur la place principale des villages ou dans quelque endroit isolé des communes. Au Moyen Âge, elles étaient toutes au milieu des cimetières et servaient à protéger, dit-on, les morts du diable et les vivants des revenants...

CES BELLES CONSTRUCTIONS, SOUVENT D'ÉPOQUE ROMANE, SE TROUVENT AUJOURD'HUI PARFOIS SUR LA PLACE PRINCIPALE DES VILLAGES OU DANS QUELQUE ENDROIT ISOLÉ DES COMMUNES.

En réalité, on sait peu de choses de leur usage médiéval précis, avant que la légende et les mythologies ne s'en emparent. Le seul témoignage écrit qui évoque une telle structure dans le contexte du XIIe siècle est un passage du "De Miraculis" de Pierre le Vénérable. Le récit se déroule au prieuré clunisien de Charlieu, dans la Loire.

L'abbé de Cluny a effectué plusieurs voyages dans la région située entre Poitiers, Limoges et Saintes. On peut se demander quel a été le rôle joué par Cluny, ou du moins le lien qui existe entre Cluny et la diffusion des lanternes des morts en Limousin, Poitou et Saintonge.

C'est au XIXe siècle que des chercheurs ont commencé à

Lanterne des morts de Cognac-la-Forêt.

Lanterne des morts de Cellefrouin.

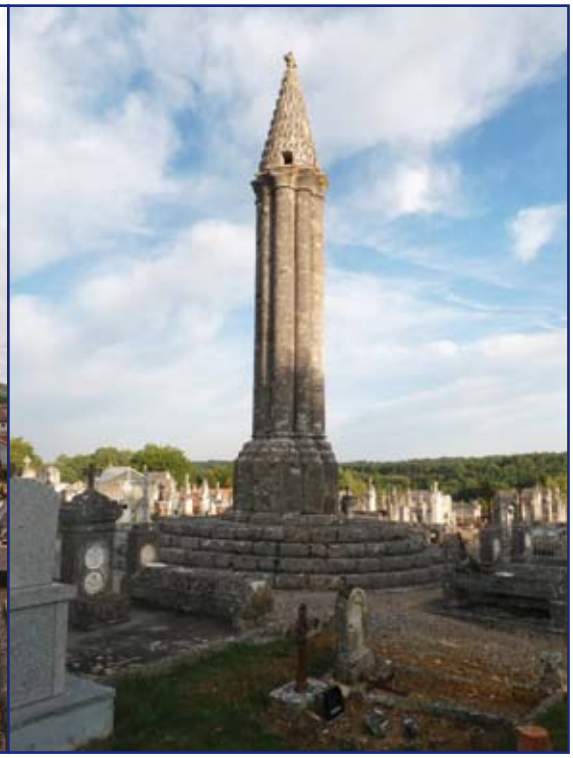

Lanterne des morts d'Oradour-Saint-Genest.

C'EST AU XIXE SIÈCLE QUE DES CHERCHEURS ONT COMMENCÉ À S'INTÉRESSER AUX LANTERNES DES MORTS, MAIS ILS N'ONT PAS TROUVÉ D'INFORMATIONS FIABLES QUANT À L'UTILISATION DE CES ÉDIFICES.

s'intéresser aux lanternes des morts, mais ils n'ont pas trouvé d'informations fiables quant à l'utilisation de ces édifices. On estime leur intérêt certain pour qui s'intéresse à l'architecture romane.

Des légendes sont nées : à Saint-Pierre d'Oléron, on a prétendu qu'un souterrain partait de la lanterne vers le monastère voisin. À Ciron, dans l'Indre, la tradition identifie la colonne au mausolée du chef des guerriers censés être ensevelis dans des sarcophages alentour.

On peut également évoquer deux hypothèses à considérer avec la plus extrême prudence : la tradition celtique et l'influence orientale.

Dès le XIXe siècle, en effet, E. Viollet-le-Duc recherche une filiation entre les lanternes des morts et les menhirs. Une telle origine pseudo-celtique, inscrite dans le courant de pensée caractéristique de l'époque, s'appuie sur l'histoire de l'évangélisation en Limousin, attribuée à des moines irlandais, et sur l'installation des pietés en Poitou.

Également sensible au XIXe siècle, on retrouve une perspective orientalisante. L'influence supposée des croisades et du souvenir des minarets s'appuie sur un récit fort discutable du Ménestrel de Reims, évoquant au XIIIe siècle la lampe qui brûlait sur la tombe de Saladin.

■ Lumière et protection du cimetière

Au Moyen Âge, c'est un lieu très particulier. Dangereux pour les vivants, comme le montrent le thème littéraire de "l'Aître périlleux" et les récits de revenants, c'est une protection spirituelle ou matérielle : on y exerce le droit d'asile. La traversée du cimetière peut donc, selon l'attitude du passant, être paisible ou devenir dangereuse la nuit.

Marie-France Caillette
AC Berry Nivernais

Nota :
Référence papier de cet article auquel j'ai très largement emprunté : Cécile Treffort, CESEM Université de Poitiers.

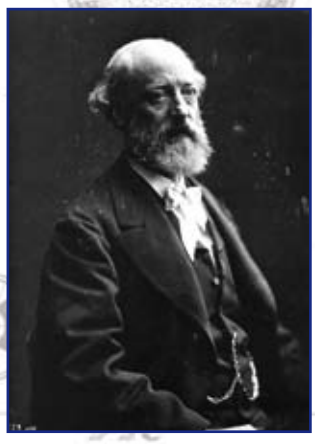

Eugène Viollet-le-Duc *- Portrait de Félix Nadar (1820-1910)*

Lanterne des morts de Sarlat-la-Canéda.

Crémation Magazine n° 08 / Octobre 2018

Statistiques des crémations 2017 en France et DOM-ROM

Enquête de la FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CRÉMATION

DESTINATION DES CENDRES																
VILLES	DEP	GEST	MISE EN SERVICE	2016	2017	A	B	C	D	E	F	G	H	Remarques	Nbre / Région	Total Crémations
AUVERGNE RHÔNE ALPES																
ANNECY	74	D	1987	1 096	1 234						93 €	502 €	Gratuit	3 mois puis 60 €/mois	21	24 026
BEAUREPAIRE	38	D	2007	578	646	176	400	27	43	NON	475 €	160 €	Gratuit			
BONNEVILLE	74	D	2014	1 256	1 249					OUI	637,33 €		Gratuit	1er mois puis 18,91 €/mois		
BOURG-SAINT-ANDEOL	07	D	2011	525	586	453		77	58	NON	20 €	15 €				
BRON	69	D	1995	2 774	2 671						545,12 €		Gratuit	1 mois puis 20,62 €/mois		
CHAMBERY	73	D	1999	1 805	1 842	701	856	36	249	OUI		701 €	56€/an	Inhum/colum : 160 disp : 89		
CLERMONT-FERRAND	63	D	1984	2 171	1 569					NON	454 €		Gratuit			
GRENOBLE-Gières	38	P	1986	1 937	2 096	1 410	666	20	45							
LA BALME	74	D	1987	838	768											
LAVILLEDIEU	07	D	2013	309	394							826 €	Gratuit	1er mois puis 27€/mois après 3e mois 66 €/mois		
LYON	69	P	1913	1 521	1 607						559 €					
MABLY	42	D	2000	481	602					NON	530,75 €		24,11 €	/mois		
MARCILLOLES	38	D	2008	800	800	80	560	160		NON	445 €	50 €	Gratuit			
MONTELIMAR	26	D	2015	308	450	363	43		44	OUI	760 €		Gratuit	1er mois puis 26 €/ 2e & 3e mois puis 66 €/mois		
MONTLUCON	03	D	1999	826	826				826	NON	502,44 €	496,42 €	Gratuit	1 an 288 Disp 308 Sepult 133 Colum		
ROANNE	42	P	2000	511	582					NON	532,8 €		18 €	/mois		
SAINT-ETIENNE	42	P	1988	1 813	1 988					NON	447€/598€	35 €	30 €			
VALENCE	26	D	1993	1 143	1 083							432 €				
VICHY	03	D	2007	968	1 122	730			392	OUI	487,58 €		Après 1 mois	20,90 €/mois		
VILLEFRANCHE S/SAONE(GLEIZE)	69	D	1992	950	1 033					NON	550 €		Gratuit	2 mois après 26 €/mois		
VIRIAT-Bourg-en-Bresse	01	D	1989	877	878					NON	19 €	679,2 €	77,7 €	1 an		
BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ																
AUXERRE	89	D	1991	742	846							506 €			13	12 387
AVANNE-AVENEY	25	D	2000	1 003	1 094	8			1 086	NON	491,89 €		Gratuit			
BESANCON	25	D	1991	683	775					NON	501,19 €	42,3 €	Gratuit	1er mois puis 27,10 €/mois		
CRISSEY- Châlon-sur-Sâone	71	D	1989	919	945					NON	658,81 €		26,5 €	3 mois puis 66,24 €/mois		
DIJON-MIRANDE	21	D	1992	1 932	2 098						468 €		Gratuit			
DOLE	39	D	2014	432	486						721 €		Gratuit			
HERICOURT	70	D	2007	1 751	1 757	1 611			146	NON	80 €	493 €	25 €			
JOIGNY	89	D	1989	536	554					NON	639,48 €		Gratuit			
LE CREUSOT	71	D	2001	946	1 041	187	854	43		NON	14,72 €					
LONS-LE-SAUNIER	39	D	2004	794	737					NON	564,6 €		21,82 €	/mois après 1er mois		
MACON (SANCE)	71	D	1992	667	680					NON	13,2 €	737 €	Gratuit			
NEVERS	58	D	1992	923	1 010	190			820	NON	672 €		Gratuit			
SEMUR-EN-AUXOIS	21	D	2013	343	364					OUI	190 €	468 €	60 €	Caution		

DESTINATION DES CENDRES																
VILLES	DEP	GEST	MISE EN SERVICE	2016	2017	A	B	C	D	E	F	G	H	Remarques	Nbre / Région	Total Crémations
BRETAGNE																
BEGARD	22	D	2007	864	769	52			717	NON	584,17 €		Gratuit	1 mois puis 52,92 €/mois	13	12 978
BREST	29	P	1997	1 410	1 352	614	529	30	179	NON	47,62 €		Gratuit	1er mois 31 € 2e mois puis 15,90 €/mois		
CARHAIX-PLOUGER	29	P	1988	718	681	600	17	57	7	NON		717 €	37 €	1er mois puis 12 €/mois		
LORIENT	56	P	1992	1 815	1 778	468	946	364		NON	94 €	558 €	Gratuit	4 mois puis forfait 95 €		
MONTFORT/MEU	35	D	1991	777	625	159			466	NON	552,25 €		Après 1 mois	22,44 €/mois		
NOYAL-PONTIVY	56	D	2016	7	288					NON	874,92 €		Après 1 mois	25,08 €/mois et après 3 mois 60,20 € /mois		
QUIMPER	29	D	2008	1 557	1 630	623	919		88	OUI	690 €	50 €	32 €	mois		
RENNES	35	D	2009	933	1 155						47 €	579 €				
SAINT-BRIEUC	22	P	2000	1 282	1 273	382	891			OUI		601 €	Gratuit	1er mois 2 au 6e 40 €/mois puis 80 €/mois		
SAINT-MALO	35	D	2012	676	699											
SAINT-PIERRE-DE-PLESGUEN	35	D	2015	407	513	14	12	22	465	NON		745,13 €	18,63 €	/mois		
ST THEGONNEC	29	D	2011	660	740						763 €	25 €				
VANNES/PLESCOP	56	D	2007	1 474	1 475						52 €	592 €				
CENTRE VAL DE LOIRE																
VAL DE LOIRE (BLOIS)	41	D	2012	821	804							555 €			11	10 728
BOURGES	18	D	1995	906	740					NON	570,56 €		Gratuit			
CHATEAUROUX	36	D	2004	900	886					OUI	90 €	552 €	Gratuit	2 mois puis 24 €/mois		
MAINVILLIERS	28	D	2002	808	752	102		18	632	NON	804,84 €		50,68 €			
AMILLY/MONTARGIS	45	D	1989	1 137	1 111							520 €				
SARRAN	45	P	1995	1 533	1 541	708	356	477		NON		571,87 €	Gratuit			
PIERRES	28	D	1991	462	580	276	298	6		NON	710,86 €	38 €	Après 1 mois	46,76 € /mois		
SAVIGNY EN VERON	37	D	2010	812	635	273	275	35	52	OUI	747 €	18,73 €	Gratuit	3 mois puis 25 €/mois		
THEILLAY / BERRY SOLOGNE	41	D	2017		635	273	275	35		OUI	747 €	18,73 €				
TOURS	37	P	1988	1591	2 382	1 626				OUI	686,95 €		Gratuit	3 mois puis 28,40 €/mois		
VERNOUILLET	28	D	2012	619	662											
GRAND EST																
BAR LE DUC	55	D	2000	801	787	107	423	48	103	NON	26,4 €	605,58 €	Gratuit		19	27 378
CHALONS-EN-CHAMPAGNE	51	P	1993	1 121	1 122	178	596	25	323	NON	558 €		Gratuit	52 € dés le 2e mois		
EPINAL	88	D	2000	1 031	1 044					NON	537,56 €		Gratuit			
LEXY	54	D	2010	1 007	1 006	10	960	25	11	NON	500 €	11,2 €	Gratuit			
METZ	57	D	2006	1 123	1 197							546 €				
MULHOUSE	68	P	1978	1 895	2 088	1 507		30		NON		543 €	Gratuit	1er mois puis 1 €/jour		
NANCY(Vandoeuvre)	54	D	1991	2 551	2 670					NON	400 €		Gratuit			
PONT A MOUSSON	54	D	2004	418	483	55	409	10	9	NON	26 €	346,57 €				
SAINT-PRIX LES MEZIERES	08	D	2000	833	905	108			797	NON	785 €	20 €	Gratuit			
REIMS	51	D	2002	1 886	1 933					NON	546,6 €		Après 1 mois	22,44 €/mois		
SARREBOURG	57	D	2009	1 600	1 589	47	1 510	32		NON	417 €		Gratuit			
SAUSHEIM	68	D	2000	3 576	3 545	532	2 824	21	168	NON	15 €	524 €	Gratuit			
SAINT-AVOLD	57	D	2000	809	803					NON	437,32 €		Gratuit			
STE MARGUERITE	88	D	2005	633	627	72	514	41		NON	14 €	597 €	Gratuit			
SAINT-JEAN DE KOURTZERODE	57	D	2010	725	837					NON						

DESTINATION DES CENDRES																
VILLES	DEP	GEST	MISE EN SERVICE	2016	2017	A	B	C	D	E	F	G	H	Remarques	Nbre / Région	Total Crémations
STRASBOURG	67	D	1923	2 855	2 900					NON		44 €	Gratuit	puis 30 € à partir du 3e mois		
THIONVILLE	57	P	1988	2 078	2 192	41	1 928		223	NON	440 €		Gratuit			
ROSIERES près TROYES	10	D	1992	1 259	1 282							465 €				
YUTZ	57	D	2000	341	368					OUI	524 €					
HAUT DE France																
ABBEVILLE	80	D	2003	872	903						712 €					
AMIENS METROPOLE	80	D	2015	870	1 000						705,6 €					
BEAURAINS	62	D	2012	985	1 092							512 €				
BEAUVAIS	60	D	1991	833	689					NON		666 €	Gratuit	1er mois puis 27,60 €/mois		
BEUVRAGES	59	D	1996	1 123	1 131					NON	542,4 €	91,64 €	Gratuit	1 mois puis 24 €/mois		
BOULOGNE	62	P	2013	967	1 136					NON		709 €	Gratuit	1 mois 2 au 6e mois 34 € 7 au 12e mois 57 €		
CAUDRY	59	D	2014	628	748				77	NON	620 €		Gratuit	1 mois - 2 à 6 32 €/mois - 7 à 12 50 €/mois		
DUNKERQUE Grand Littoral	59	D	2015	1 084	1 121				18	OUI		594 €	Gratuit	1er mois 2 à 6 60 €/mois - 7 à 12 180 €/mois		
HAUTMONT	59	D	1989	743	769	126	356	12	275		547,2 €				18	20 046
HERLIES	59	P	2002	2 216	2 600											
HOLNON	02	D	2014	733	696	127	475	12	82	OUI	704,09 €		Gratuit	1er mois puis 25,72 € par mois après 1 mois - 64,30 € par mois après 3 mois		
LENS-Vendin le Vieil	62	P	1988	2 214	2 332	109	1 839	53	331	NON	423 €		Gratuit	1er mois puis 30€/mois		
MERU	60	D	2005	340	473	201	259	13		NON	40 €	709,64 €	Gratuit			
ORCHIES	59	D	2015	447	612	61	520	31			25 €					
ROOST-WARENDIN	59	D	2001	624	542	83			459	NON	527,48 €		Après 1 mois	25,42 €/mois		
SAINT SAUVEUR (Compiègne)	60	D	2015	712	852						40 €	757,64 €	Gratuit	3 mois puis 12,16 €/mois		
VENDIN LEZ BETHUNE	62	P	2000	1340	862	802		2	60	OUI	604,8 €		24 €	4 mois puis 63,60 €/mois		
LILLE/WATTRELOS	59	P	1981	2 546	2 488											
ILE DE France																
ARCUEIL	94	D	2002	1 339	1 346	1 116		52	78	NON		606,83 €	Gratuit	3 mois puis 116,72 €/mois		
ARPAJON/AVRAINVILLE	91	D	1991	986	996					NON	492,05 €		Gratuit	1 mois puis 30,40 €/mois		
CHAMPIGNY SUR MARNE	94	P	2007	1 290	1 490	621	543	177	149		25 €	756 €	Gratuit	3 mois puis 157 €		
CLAMART	92	D	2007	1 438	1 613					NON	628,42 €		Gratuit	3 mois puis 91,80 €/mois		
COURCOURONNES	91	D	2001	792	747					NON	751,53 €					
LES JONCHEROLLES	93	P	1978	1 189	1 343	772	506	65		NON	712,13 €		95,75 €			
LES MUREAUX	78	D	2010	1 370	1 483						17 €	598 €				
LES ULIS	91	D	1992	797	718						145 €	432 €	Offert	1 mois puis 15 €/mois	17	24 412
MAREUIL-LES-MEAUX (Arche)	77	D	2014	628	600					NON	699 €		Gratuit	15 €/mois à partir du 4e mois		
MONTFERMEIL	93	D	1998	1 356	1 213					NON	509,89 €		Après 1 mois	24,26 € /mois		
MONT-VALERIEN (Nanterre)	92	D	1999	1 709	1 757					NON	528,12 €		Après 3 mois	55,97 €/mois		
PARIS(Père-Lachaise)	75	P	1889	5 924	6 201	2 653	1 212	609	1 727			519 €	Gratuit 3 mois	101 €/6 mois - 151 € 12 mois		
SAINT SOUPPLETS	77	D	2014	385	464						643		Après 1 mois	27 € et après 3 mois 69 €/mois		

DESTINATION DES CENDRES																
VILLES	DEP	GEST	MISE EN SERVICE	2016	2017	A	B	C	D	E	F	G	H	Remarques	Nbre / Région	Total Crémations
ST OUEN - L' AUMONE	95	D	2001	2 090	1 990						44,2 €	455 €				
ST FARGEAU-PONTHIERRY	77	D	2008	804	854					NON	858,07 €					
TREMBLAY-EN-France	93	D	2017		151					NON	773 €		Après 1 mois	25 €/mois et après 3 mois 41 €/mois		
VALENTON	94	D	1986	1 360	1 446	622			824	NON	657,67 €		Gratuit			
NORMANDIE																
ARGENTAN	61	D	2017		264					NON	778 €		Gratuit	1 mois puis 30 €/mois		
BRIX	50	D	2007	962	840											
CAEN	14	D	1987	2 264	2 288						27 €	491 €				
EVREUX	27	D	1993	1 322	1 467							667 €				
LE HAVRE	76	P	1982	1 847	1 882	982	900	12		NON	468 €		30			
ROUEN	76	D	1899	2 075	1 896	476			1 420	NON	628,31 €		Gratuit		9	11 016
SÉES	61	D	2014	553	391						823 €		Après 1 mois	30 €/mois		
VILLEDIEU LES POÊLES	50	D	2014	842	1 033											
YVETOT	76	D	2004	896	955					NON	588,52 €		Après 1 mois	22,52 €/mois		
NOUVELLE AQUITAINE																
ALLASSAC	19	D	2003	973	955	314	370	81		NON	19 €	745 €	29,64 €			
ANGOULEME	16	D	1989	1 056	1 159	73		6		NON		609,26 €	Gratuit	6 mois puis 34,46 €/mois		
BERGERAC	24	D	2013	716	812						687 €					
BIARRITZ	64	D	2004	1 103	1 222	434	788		8	OUI		630 €	Gratuit	1er mois puis 40 €/mois		
BORDEAUX (MERIGNAC)	33	P	1982	2 151	2 590						553,6 €					
DAX	40	D	2001	999	1 085	275			810	NON	569,2 €		Gratuit	1 mois puis 23,70 €/mois		
GUERET (AJAIN)	23	D	2017		135	1			134	NON	600 €		35 €	De 2 à 3 mois puis 60 €		
LA ROCHELLE	17	P	1988	1 471	1 547					NON	40 €	850 €	157,58 €			
LAFOX	47	D	2001	947	N C											
LIMOGES	87	P	1989	1 507	1 598	944	641	13		NON		649,69 €	24,36 €		19	19 212
MONT-DE-MARSAN	40	P	2012	735	712	312	176	135	89	NON	592 €		Gratuit	1er mois puis 1 €/jour		
MONTUSSAN	33	D	2004	2 551	N C											
NIORT	79	P	1989	1 163	1 216					NON		670 €	Gratuit			
PAU	64	D	1990	1 208	1 206	193			1013	NON	601,91 €		Gratuit	1er mois puis 25,69 €/mois		
POITIERS	86	D	1996	1 199	1 131	507	348	100	176		47 €	463 €	Gratuit	3 mois puis 10 €/mois 4e au 12e		
SAINTES	17	D	2001	1 262	1 339	498	571	6	264	NON		693,37 €	222 €	1 an		
SANILHAC	24	D	1994	1 076	1 092											
TONNEINS	47	D	2002	994	1 085							653 €				
TULLE	19	D	2017		328	137	147	21	23	NON	883 €		Après 1 mois	25 €/mois et après 3 mois 61 €/mois		
OCCITANIE																
ALBI	81	P	1991	1 335	1 333	782	320	125	106	OUI	707 €	41,64 €	Gratuit			
AUCH	32	D	2017		441	34		30	377		732 €					
BEZIERS	34	D	1998	1 623	1 812											
CANET EN ROUSSILLON	66	D	1989	1 320	1 589						494,4 €		Gratuit	1 mois puis 54 €/mois		
CAPDENAC	12	D	2004	748	803					NON	699 €	39 €	Gratuit	Le 1er mois puis 56 €/mois		
MONTAUBAN	82	D	2006	848	945											
MONTPELLIER	34	P	1982	2 055	2 155	1 156	965	34		OUI	71 €	649,5 €	Gratuit	3 mois puis 126 €/trimestre	15	19 053
NIMES	30	D	2002	1 817	1 725							546,32 €				
PAMIERS	09	D	2010	621	684	451	198	13	22							
PERPIGNAN	66	P	2008	1 115	1 234	551	523	57	103	NON	22 €	468,33 €				
SETE	34	P	1998	700	739	311	428	30 à 40		NON	11,25 €					
ST MARTIN / ALES	30	D	1991	1 156	1 212	1 212				NON	18,3 €	463,92 €	Gratuit			
TARBES/AZEREIX	65	D	1991	945	932	841			91	NON	634,8 €	36 €	Gratuit			

DESTINATION DES CENDRES																
VILLES	DEP	GEST	MISE EN SERVICE	2016	2017	A	B	C	D	E	F	G	H	Remarques	Nbre / Région	Total Crémations
TOULOUSE / Cornebarieu	31	P	1972	1 989	2 134						785 €					
TREBES	11	D	2000	1 535	1 315	613	613		89	NON	628,86 €	23 €	Gratuit	1er mois puis 52,18 €/mois		
PAYS DE LA LOIRE																
CHÂTEAU-THEBAUD	44	D	2016	234	1 118											
CHOLET	49	D	2011	733	694	299	382	13		NON	706 €		Gratuit	1er mois puis 20 €/mois		
LA ROCHE-SUR-YON	85	D	2006	1 178	1 243					NON	23,5 €	625,36 €	19,68 €			
LE MANS	72	D	1988	1 082	1 016	236			780	OUI	561 €		Gratuit			
MAYENNE	53	P	2005	1 061	978					NON	80 €	510 €	24 €			
MONTREUIL-JUIGNE	49	D	1988	1 600	1 508						111 €	681 €			10	12 813
NANTES	44	D	1989	2 359	2 247	1 067			1 180	NON	623,83 €		Gratuit			
OLONNE SUR MER	85	D	2003	1 006	913	301	144	69	399	NON		748,8 €	Gratuit			
RUAUDIN	72	D	2011	1 201	1 406					OUI	496 €	65 €	Gratuit			
SAINT-NAZAIRE	44	D	1999	1 896	1 690	193			1 497	OUI		637,28 €	Après 1 mois	24,06 €/mois		
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR																
AIX EN PROVENCE - les Milles	13	D	2003	2 089	2 444						96 €	529 €				
AUBAGNE	13	D	2007	888	921					NON	681 €		Gratuit	1er mois puis 20,76 €/mois		
AVIGNON	84	P	2010	1 003	1 081	540	541				15 €	610 €	15€/ mois			
CANNES	06	P	1993	2 299	2 438					OUI		484 €	62 €			
CUERS	83	D	1992	1 972	2 143	1 801		61		NON	100 €	630 €	50 €	Au-delà de 15 jours		
GAP	05	D	2011	670	688					NON		509 €	Gratuit	4 mois puis 49 €/mois		
LA SEYNE SUR MER	83	D	2014	1 749	1 790	914	702	42	132	NON	718 €		Gratuit	2 mois puis 24 €/mois	14	25 299
MANOSQUE	04	D	1988	822	878					OUI	585,07 €		Gratuit			
MARSEILLE	13	P	1905	3 269	3 775					NON		559 €	Gratuit	3 mois puis 25 €/mois		
MARTIGUES	13	P	2007	1 061	1 049					NON	35 €	626,34 €	10,86 €	À partir du 2e mois		
NICE	06	D	1984	3 250	4 402							534 €				
ORANGE	84	P	1982	1 468	1 527					NON	50 €	480 €	Gratuit	1er mois puis 20 €/mois		
ST RAPHAËL	83	D	2018		0											
VIDAUBAN	83	D	1988	2 280	2 163	1 096	912		155	NON	60 €					
CORSE																
AJACCIO	2A	D	2014	374	365										2	790
BASTIA	2B	D	2013	382	425					NON	916,38 €		Gratuit	2 mois puis 58,01 €/mois		
181				211 452	219 348										180	
DOM-TOM																
LA GUADELOUPE	971	D	1990	349	393							930 €				
MARTINIQUE Fort de France	972	D	2004	354	367							1 315 €				
NOUVELLE CALEDONIE	988	D	2002	316	316							1 800 €			5	1 784
ST DENIS DE LA REUNION	974	P	1988	404	391						500 €					
ST PIERRE DE LA REUNION	974	D	2008	320	317						430 €					
186				1 743	1 784										186	

	2016	2017
TOTAL (185 Crématoriums en 2017)	213 195	221 132
Pourcentage de crémations en 2017 (par rapport aux décès)	36,32 %	36,67 %
Total des décès en France par année (source Insee)	587 000	603 000

Ouverts en 2010	6
Ouverts en 2011	5
Ouverts en 2012	5
Ouverts en 2013	5
Ouverts en 2014	10
Ouverts en 2015	6
Ouverts en 2016	2
Ouverts en 2017	6

A - Remises a la personne qui pourvoit aux funérailles.
B - Remises aux sociétés de pompes funèbres.
C - Conservées au crématorium (en attendant le choix des familles).
D - Autres.
E - Comité d'éthique.
F - Montant de la taxe de crémation (en euros).
G - Montant de la redevance de crémation (en euros ttc).
H - Montant du dépôt provisoire de l'urne au crématorium (en euros).
Gestion des crématoriums : d : déléguée - p : publique.

"La FFC tient tout particulièrement à remercier les groupes funéraires, les gestionnaires de crématoriums et tous ceux qui ont bien voulu fournir les éléments chiffrés ci- dessus".

CARTE DE FRANCE DES CRÉMATORIUMS

– 186 crématoriums en service en 2018
– 25 projets avancés qui témoignent du développement de l'idée crématiste en France et du progrès dans le domaine funéraire

PARIS ET RÉGION PARISIENNE

● CRÉMATORIUMS EN SERVICE

★ CRÉMATORIUMS EN CONSTRUCTION OU PROJETS AVANCÉS

NORMANDIE	HAUTS-DE-FRANCE	CENTRE- VAL-DE-LOIRE	GRAND-EST
BRETAGNE	ÎLE DE FRANCE	PAYS-DE-LA-LOIRE	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
NOUVELLE-AQUITAINE	OCCITANIE	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR
			CORSE

1 crématorium en service à FORT DE FRANCE *(LA MARTINIQUE)*

1 crématorium en service à BLANCHET-MORNE-À- L'EAU *(LA GUADELOUPE)*

1 crématorium en service à NOUMÉA *(LA NOUVELLE CALÉDONIE)*

©FFC

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CRÉMATION
50, rue Rodier B.P. 41109 - 75423 Paris Cedex 09 - Tél. : 01 45 26 33 07 - Fax : 01 48 74 07

Crémation Magazine n° 08 / Octobre 2018

Et nous ne nous sommes retrouvés que deux

Cette histoire est triste, je pense que nous ne sommes pas les seuls à qui c'est arrivé, mais à ma connaissance, personne n'a osé l'écrire.

Nous avons une adhérente, on va l'appeler Jeannine, qui demande à me voir. Je prends rendez-vous pour un début d'après-midi. Comme toutes nos adhérentes et tous nos adhérents, lorsqu'ils nous demandent de venir les voir, l'accueil est chaleureux. Jeannine habite une maison individuelle dans un village peu peuplé où tout le monde se connaît. Notre entretien a été convivial, et beaucoup de sujets ont été abordés avant de passer à ce qui l'inquiétait.

Avec l'habitude je me doutais bien de ce que serait le sujet principal de notre entretien. Depuis le décès de son époux, les relations avec ses enfants s'étaient dégradées. Plus de contacts, ou éventuellement des contacts orageux. En conclusion, me dit-elle, je ne veux pas que mes enfants soient prévenus de mon décès. L'association sera chargée de pourvoir aux funérailles. Le côté financier est résolu par un contrat obsèques suffisant.

Les années se sont succédé, jusqu'au jour où l'appel de cotisation annuel est revenu avec la mention "Inconnu à l'adresse indiquée". Je me suis déplacé à son domicile et j'ai constaté que la maison était fermée. J'ai interrogé les voisins, qui, bien sûr, étaient au courant de son hospitalisation.

Quelques jours après, un coup de fil d'une maison de retraite, qui devait l'héberger depuis un certain temps sans que nous soyons prévenus, nous annonce son décès. Attention ! Pas question de prévenir les enfants avant la crémation. Et si ! Ils se sont plus ou moins réconciliés avec leur mère. Bon ! Il nous faut quand même s'occuper des démarches et tout organiser. L'entreprise de pompes funèbres a averti les enfants de la date et des horaires.

À l'heure dite de la cérémonie civile au crématorium, nous étions là, la présidente et moi, et nous avons vu arriver deux hommes qui se sont dits de la famille.

COMMENT VOULEZ-VOUS VOUS ACQUITTER D'UNE BELLE CÉRÉMONIE QUAND LA FAMILLE EST ABSENTE, OU PRESQUE...

Depuis un certain nombre d'années, les entreprises de pompes funèbres et les crématoriums font des efforts de formation des maîtres de cérémonie pour que le recueillement avant la crémation soit digne. Comment voulez-vous vous acquitter d'une belle cérémonie quand la famille est absente, ou presque... De la musique, des moments de silence, pas de commentaires sur la vie ou le parcours de la défunte, et quand le maître de cérémonie a demandé aux enfants de dire quelques mots, ils ont, tous les deux, secoué la tête négativement. Heureusement, nous avions prévu, et la présidente a dit quelques mots, et a évoqué notre rôle auprès de nos adhérents.

Jardin du souvenir.

... NOUS AVIONS PRÉVU, ET LA PRÉSIDENTE A DIT QUELQUES MOTS, ET A ÉVOQUÉ NOTRE RÔLE AUPRÈS DE NOS ADHÉRENTS.

À l'heure de la crémation, le cercueil est parti, et le maître de cérémonie nous a signalé que la dispersion des cendres aurait lieu l'après-midi à 14 heures au jardin du souvenir du cimetière attenant au crématorium.

À 14 heures, j'étais là, la responsable du crématorium également, avec l'urne contenant les cendres de la défunte. Nous avons attendu un petit moment, et nous avons constaté que… nous n'étions que deux… C'est triste.

Lionel Simon
secrétaire de l'AC du Berry et du Nivernais

La Franche-Comté à l'honneur !

Deux importants donateurs au fonds de dotation de la Fédération Française de Crémation (FFC), en cette année 2018, sont francs-comtois.

Pour rafraîchir les mémoires : le fonds de dotation a été mis en place en 2014, sous la présidence de Jo Le Lamer, pour, entre autres, "soutenir :

- toute action d'intérêt général d'assistance et d'accompagnement des familles ainsi que celle concernant le respect des dernières volontés des défunts [...] en organisant ou en soutenant, directement ou indirectement, l'organisation de réunions, de conférences, de manifestations ou de colloques dans le respect de l'objet du fonds ;
- toute démarche artistique ou culturelle en lien avec l'objet ;
- tout travaux universitaires menés en lien avec l'objet ci-dessus ;" etc.

L'Association Crématiste Jura-Centre,ainsi que celle du Haut-Doubs ont dans leurs rangs, outre des équipes de bénévoles efficaces et disponibles, des donateurs qui veulent témoigner leur reconnaissance tant à leur association qu'à la FFC, convaincus et reconnaissants du travail produit à tous les niveaux de la Fédération. C'est ce que, l'un comme l'autre, nous ont déclaré lorsque nous leur avons remis la médaille de la FFC. Des médailles qui pouvaient paraître un peu dérisoires en regard de leur geste...

... DES DONATEURS QUI VEULENT TÉMOIGNER LEUR RECONNAISSANCE TANT À LEUR ASSOCIATION QU'À LA FFC, CONVAINCUS ET RECONNAISSANTS DU TRAVAIL PRODUIT À TOUS LES NIVEAUX DE LA FÉDÉRATION.

Nous avons voulu leur garantir une part d'anonymat en ne dévoilant pas leur identité complète. Sachons seulement que tous les deux sont des crématistes de longue date. Michel X. était, pendant sa vie active, ouvrier dans la métallurgie. Un homme plutôt discret mais avec un gros cœur. Son don le prouve ! Joseph Y., lui, est fils de réfugiés espagnols qui ont fui le franquisme. Après avoir été lui aussi métallo, il a suivi une formation au sein de l'entreprise Dubief où il travaillait, pour exercer le métier de professeur de mécanique pendant 33 ans.

Ces dons exceptionnels ne doivent surtout pas complexer d'éventuels donateurs, le fonds de la FFC (voir 4e de couverture de CRÉMATION) accepte toutes les sommes, même les plus basses. L'important est de pouvoir propager les valeurs éthiques, philosophiques et solidaires que nous nous sommes tous fixées comme objectif.

Patrick Lançon
Vice-président de la FFC

Donateur Michel.

Donateur Joseph (à droite Mireille Pugin, présidente de l'AC du Haut-Doubs, à gauche Géraldine Reinaudo, déléguée régionale adjointe)

Hommage à Gérard Zilberman

Gérard Zilberman.

C'est avec stupeur et tristesse que nous avons appris, ce samedi 13 octobre, le décès brutal de notre ami Gérard Zilberman, président fondateur de l'Association Crématiste de Drôme-Ardèche. Oui, président pendant plus de 50 ans ! Et bien connu à ce titre dans sa région d'adoption, devenue son "pays", cette Ardèche qui l'avait accueilli, lui, mais aussi ses parents et sa sœur dans les heures sombres de l'Occupation…

Connu tout d'abord comme médecin généraliste pendant des années, et aussi comme esthète, amoureux de l'art et de la beauté. Artiste lui-même, peintre, poète, il n'hésita pas à transformer, à l'heure de la retraite professionnelle, son cabinet médical en galerie et atelier. C'est là qu'il aimait créer et recevoir des amis, des visiteurs, pour échanger avec eux, partager des idées, des pensées, voire des toiles… Je peux en témoigner pour avoir eu cet honneur, ce bonheur d'une "visite" privilégiée, alors que j'étais venu, en avril dernier, "fêter", avec nos amis crématistes locaux, le 50e anniversaire de leur Association. Gérard Zilberman y intervint, toujours avec la même verve, brillamment, plaidant encore une fois pour la beauté, thème qui lui tenait tant à cœur (voir son article dans le n° 06 de cette revue, en avril dernier).
Et c'est là, dans son atelier, au milieu de ses toiles, qu'il est décédé brusquement…
Homme de cœur, esthète, il s'intéressait aussi à l'histoire, celle de son "pays", de "Crussol, sacrée montagne", phare du Rhône moyen, face à Valence, qu'il m'a invité à gravir un jour en sa compagnie "pour une visite guidée, afin d'en découvrir non seulement la richesse de la faune, de la flore, ou géologique, mais aussi la magie, l'histoire avec l'homme, les symboles, le romantisme", selon les mots mêmes de sa dédicace du livre éponyme, qu'il a coédité et dont il m'a offert un exemplaire.
L'histoire locale encore, avec Mandrin, ce bandit de grand chemin, épris de justice, prêt à tout pour ne rien perdre de sa liberté… Un personnage à l'image de notre ami, lui aussi épris de justice, de liberté, direct dans ses propos avec ses interlocuteurs, n'hésitant pas à leur dire "leurs quatre vérités", au risque de déplaire. Ce fut, semble-t-il, le cas avec certains édiles locaux…
Longtemps, avec nos amis crématistes locaux, il s'est battu pour la création d'un deuxième crématorium en Drôme-Ardèche. C'est chose faite, depuis un mois, avec l'inauguration, à laquelle il a participé, de celui de Beaumont-lès-Valence…
Salut l'artiste ! Salut le militant ! Salut l'ami ! Nous n'oublions pas tout le travail que tu as réalisé pour la cause crématiste pendant plus de 50 ans.

Jo Le Lamer
Président honoraire de la FFC

Adieu Louis Varchon

Louis Varchon.

Même si les associations qui composent la Fédération Française de Crémation (FFC) se battent, depuis plus de 80 ans, pour obtenir, entre autres, des lieux de crémation décents et accueillants, c'est toujours avec tristesse que nous, militants, nous nous y retrouvons.

Aujourd'hui, la tristesse est d'autant plus grande que nous crématisons Louis Varchon, figure emblématique de la crémation sur Besançon. Claudie Maréchal (secrétaire de l'AC) vient de faire bien mieux que moi son panégyrique, lui qui a toujours gardé le contact avec l'Association Crématiste (AC) de Besançon, qu'il a créée en 1976.

Nous l'avons connu – Jo Le Lamer, ex-président de la FFC, et moi-même – lors de l'assemblée générale où son AC lui rendait hommage, c'était pour ses 100 ans (cf. Transition n° 83). Nous y avions découvert un homme malicieux, mais dont la vie avait été une suite d'engagements sans concession pour des valeurs comme la laïcité, l'école publique, la République… Et puis, un homme qui a comme idole Jules Grévy ne peut pas être foncièrement mauvais.

Louis, Gérard (Alexandre, président de l'AC) t'avait proposé en 2015 de battre le record de Jeanne Calment. Tu n'as pas voulu tenir compte de sa proposition. Nous voilà un peu, toutes et tous, orphelins devant un chantier immense où nos valeurs communes sont de plus en plus malmenées. Je sais que tes successeurs ont déjà, et de longue date, retroussé leurs manches pour poursuivre le chemin que tu leur as indiqué.
Pour tout le travail accompli pour la crémation dans ta région, la Fédération veut, une fois encore, te remercier. Salut.

Pour la région Franche-Comté
Le délégué régional,
Patrick Lançon
Vice-président de la FFC

Jean-Jacques Garcia nous a quittés

Hommage de l'Association Crématiste aixoise à son président : Jean-Jacques Garcia.

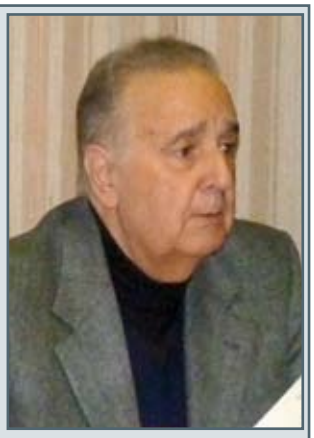

Jean-Jacques Garcia.

Jean-Jacques Garcia était né en 1940 en Algérie et était arrivé en France suite aux évènements de ce pays. Il fit carrière à l'URSSAF et entra dans le milieu associatif.

Début 1985, il s'inscrit à l'Association Crématiste (AC) de Chambéry. Au départ de Jean Jammet, il est élu président jusqu'en 2005. Après s'être refait une santé suite à une greffe d'organe en 2005, il adhère à l'association crématiste d'Aix-les-Bains le 1er mars 2006. Fin 2006, à la demande du président Robert Jeannin (également administrateur du crématorium de La Balme-de-Sillingy), il le remplace en février 2007, et remplira sa mission jusqu'à son décès.

Jean-Jacques était très investi chez les crématistes, et beaucoup apprécié. En 1997, il prend en charge le poste de secrétaire de l'UACS jusqu'en avril 2017, date à laquelle il en devient membre. Depuis 2006, il était administrateur du crématorium de La Balme-de-Sillingy. Il a été aussi trésorier de l'association FRANCE ADOT 73 (don d'organes).

Nous garderons de lui l'image d'un homme simple, dévoué et très courageux. Il laisse son épouse, Annie, elle aussi adhérente de l'AC aixoise, à laquelle nous transmettons tout notre soutien et toute notre amitié.

L'Association Crématiste aixoise

Châteauroux, forum des associations

Les 8 et 9 septembre derniers, l'Association Crématiste (AC) de Touraine et de l'Indre a participé au forum des associations sur le site de Belle Isle à Châteauroux dans l'Indre. Martine Fredon, adhérente locale, en a assuré l'intendance. Nous disposions d'un bel espace installé de manière conviviale.

Nombreux sont celles et ceux qui ont fait une halte à notre stand. Beaucoup ignoraient qui nous étions, et se posaient la question de savoir ce que nous pouvions leur apporter.

Ce fut donc l'occasion d'échanges riches et conviviaux. Nous avons expliqué le but de l'association, précisé les valeurs qu'elle défendait : la liberté de choix de son mode d'obsèques et de sépulture, le respect des volontés du défunt, la dignité, la laïcité qui implique le respect de toutes les convictions, religieuses ou non, philosophiques, la tolérance et le dialogue.

Dès lors que nous avons évoqué la protection des familles, la défense de l'usager, mis en avant le slogan "La Terre aux vivants", nos interlocuteurs se montraient plus attentifs et curieux.

Au cours de ce week-end, ce sont plus d'une trentaine d'entretiens que nous avons menés. Notre démarche a été positive, puisque certains nous ont rejoints. Elle a eu l'avantage de mieux nous faire connaître, et elle a permis de nouer des contacts avec des associations défendant les mêmes valeurs que notre mouvement. Des possibilités d'échanges se sont fait jour, et ce, dans l'intérêt des adhérents. Nul doute que l'expérience est à renouveler.

AC de Touraine et de l'Indre

NOUS AVONS EXPLIQUÉ LE BUT DE L'ASSOCIATION, PRÉCISÉ LES VALEURS QU'ELLE DÉFENDAIT : LA LIBERTÉ DE CHOIX DE SON MODE D'OBSÈQUES ET DE SÉPULTURE, LE RESPECT DES VOLONTÉS DU DÉFUNT, LA DIGNITÉ, LA LAÏCITÉ…

"Fonds de dotation de la FFC"

Par votre générosité, soutenez les actions de la FFC !

Ce "Fonds de dotation de la Fédération Française de Crémation (FFC)" a pour but de collecter des legs et des dons pour permettre à la FFC de poursuivre son action en faveur de la crémation, de son éthique et de la réflexion sociale dans le domaine de l'approche de la mort.

Cette source de financement philanthropique (c'est-à-dire qui améliore la condition matérielle et morale des hommes en agissant de manière désintéressée) garantira des bases financières solides pour notre mouvement crématiste.

Le "Fonds de dotation de la FFC" a été créé en 2014 et enregistré à la Préfecture de Paris le 27 novembre, puis est paru au Journal officiel le 13 décembre de cette même année.

Par vos dons(*) soutenez l'action de la FFC

(*) Toutes contributions bénéficient d'une déduction fiscale de 66 % dans la limite de 20 % du revenu imposable (par exemple un don de 100 € ne vous coûtera effectivement que 34 €).

La FFC vous adressera un reçu fiscal en début d'année.

Nous comptons sur votre collaboration.

Le "Fonds de dotation de la FFC" est habilité à recevoir les legs, donations et assurances-vie. Ainsi, vous êtes en mesure de mentionner ce Fonds, comme légataire ou bénéficiaire d'un contrat d'assurance-vie.

Petit rappel : si vous avez déjà rédigé un testament patrimonial ou souscrit un contrat d'assurance-vie au bénéfice de la FFC, il est important d'en modifier la clause bénéficiaire en indiquant : "Fonds de dotation de la FFC.

Vous souhaitez soutenir la Fédération Française de Crémation

FAIRE UN DON

Vos coordonnées

❏ Madame ❏ Monsieur

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

Votre don

Je fais un don de : ..... euros par chèque à l'ordre de Fonds de dotation FFC et je l'adresse à :

Fonds de dotation de la FFC
50, rue Rodier - B.P. 411-09 - 75009 Paris
Tél. : 01 45 26 33 07

Je souhaite recevoir un reçu fiscal

❏ par courrier ❏ par e-mail

Abonnement

FEDERATION FRANCAISE DE CREMATION

CRÉMATION Magazine

La Terre aux Vivants
Une liberté, un choix, une volonté

BULLETIN D'ABONNEMENT

Ne concerne pas les adhérents déjà abonnés par leur association crématiste.

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... Fax : .....

Courriel : .....

(Adresse courriel impérative pour tout abonnement numérique)

❏ Désire s'abonner à Crémation Magazine pour 1 an : 4 numéros papiers

- soit 12 € France (dont 0,25 € TVA À 2,10 %).

(Tarif T.T.C. frais de port inclus, ces frais sont soumis à fluctuation suivant tarifs postaux)

❏ Désire s'abonner à Crémation Magazine pour 1 an : 4 numéros numériques

- soit 8 € France (dont 0,16 € TVA À 2,10 %).

Je joins mon règlement par :

- Chèque : ❏ bancaire ❏ postal - N°. . . . . .

à l'ordre GROUPE SLR Éditions & Design

À retourner à :

GROUPE SLR Édition & Design
Parc Faraday - Bât. 1 - 1, avenue Christian Doppler -- 77700 Serris

SARL au capital de 8 000 € - SIRET 449 439 629 00055
N° TVA FR81449439629 - Code APE 5814Z

Tél. 01 64 82 02 20 - Fax. 01 64 82 02 35

Octobre 2018

En application des dispositions de l'article 27 de la loi Informatique et Liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978, les informations demandées restent à l'usage exclusif de Crémation Magazine. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.